

République Démocratique du Congo



Comité de Pilotage de la Réforme
des Entreprises Publiques

RAPPORT ANNUEL 2006

KINSHASA - RD CONGO

République Démocratique du Congo



Comité de Pilotage de la Réforme
des Entreprises Publiques

RAPPORT ANNUEL 2006

KINSHASA - RD CONGO



Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Kabange
Président de la République Démocratique du Congo

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations	6
Message du Secrétaire Exécutif	9
Résumé analytique du rapport	13
DOCUMENT : La REFORME DU SECTEUR MINIER	19
I. La nouvelle politique minière	22
II. L'apport du Copirep à la réforme du secteur minier	25
III. Les retombées de la réforme du Secteur Minier	27
IV. Les pesanteurs	29
CHAPITRE 1 : LA GESTION DU COPIREP	31
1.1. La reprise intégrale de la gestion du Projet	33
1.1.1. Les engagements et décaissements	29
1.2. De l'agence d'exécution au bureau d'Etudes	35
1.2.1. La Création des nouvelles Cellules	35
1.2.2. Le programme de renforcement des capacités du personnel	35
1.2.3. La fermeture de l'URK	36
1.2.4. L'évolution des effectifs	36
CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	39
2.1. L'amélioration du climat pour les investissements	41
2.1.1. La consolidation du système judiciaire congolais	41
2.1.2. Le processus d'adhésion à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires	45
2.1.3. L'appui à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements	45
2.2. La Réforme des secteurs et des entreprises publiques cibles	46
2.2.1. Le secteur des Mines	46
2.2.2. Le secteur des Finances	50
2.2.3. Le secteur des Transports	53
2.2.4. Le secteur des Postes et Télécommunications	58
2.2.5. Le secteur de l'Energie	61
2.3. Le Volet social de la Réforme	63
2.3.1. Le processus d'encadrement des ex-employés – partants volontaires de la Gécamines	64
2.3.2. La restructuration des réseaux des Ecoles et du réseau Médical	65
2.3.3. Le paiement des décomptes finals	67
2.3.4. L'élaboration des plans sociaux	69
2.4. La communication du Projet CDSP	69
2.4.1. La lettre d'information " Copirep News "	69
2.4.2. Le site Web www.copirep.org	69
2.4.3. La médiatisation	69
2.4.4. La vulgarisation	70
2.4.5. La production des documentaires	71
2.5. La passation des Marchés	71
2.5.1. L'attribution des marchés	72
2.5.2. La part des firmes congolaises	72
CHAPITRE 3 : LES ETATS FINANCIERS AUDITES	75
Lettre de certification	77
Bilan au 31 décembre 2006	79
Tableau Emplois - Ressources	84
CHAPITRE 4 : LES PERSPECTIVES EN 2007	89
4.1. La réforme du secteur des transports	89
4.2. La réforme des entreprises publiques du secteur des transports	89

TABLEAUX

Tableau 1 :	Evolution de la production du diamant de 2000 à 2006	24
Tableau 2 :	Recettes tirées par l'Etat dans le secteur du diamant de 2000 à 2006, en USD	24
Tableau 3 :	Tendances de la production de la Gécamines à la suite de la mise en oeuvre du plan de stabilisation	26
Tableau 4 :	Titres accordés par le CAMI au 31 décembre 2006	27
Tableau 5 :	Principaux projets miniers en cours de réalisation au Katanga ...	28
Tableau 6 :	Situation des engagements et décaissements au 31 décembre 2006, en USD	33
Tableau 7 :	Utilisation des fonds par catégorie de dépenses au 31 décembre 2006	34
Tableau 8 :	Nombre de personnes bénéficiaires du programme de renforcement des capacités par entités	36
Tableau 9 :	Répartition des effectifs de 2003 à 2006	36
Tableau 10 :	Répartition des effectifs par qualification de 2003 à 2006	37
Tableau 11 :	Répartition des effectifs par sexe en 2006	37
Tableau 12 :	Synthèse des activités d'amélioration du climat pour les investissements en 2006.....	41
Tableau 13 :	Interventions en faveur des centres d'arbitrage en 2006	42
Tableau 14 :	Synthèse des activités dans le secteur des Mines en 2006	46
Tableau 15 :	Synthèse des activités dans le secteur des Finances en 2006	50
Tableau 16 :	Interventions en faveur de l'amélioration de l'intermédiation bancaire	50
Tableau 17 :	Synthèse des activités dans le secteur des Transports en 2006..	55
Tableau 18 :	Synthèse des activités du secteur des PTT, en 2006	58
Tableau 19 :	Synthèse des activités du secteur de l'Energie, en 2006	61
Tableau 20 :	Synthèse des activités du volet social de la réforme en 2006	63
Tableau 21 :	Financement des microprojets au 31 décembre 2006 (en USD) .	64
Tableau 22 :	Financement des projets agricoles au 31 décembre 2006, en USD	64
Tableau 23 :	Décaissements en faveur des réseaux Hôpitaux et Ecoles de la Gécamines, en USD	66
Tableau 24 :	Situation des paiements des décomptes finals à l'OCPT	67
Tableau 25 :	Situation des paiements des agents des banques en liquidation	68
Tableau 26 :	Etat récapitulatif des contrats/marchés attribués en 2006	72
Tableau 27 :	Nationalité/pays des consultants, firmes, entrepreneurs et fournisseurs adjudicataires	73
Tableau 28 :	Liste des contrats conclus en 2006 dont le montant est supérieur à 10.000 USD HT	74

GRAPHIQUES

Graphique I	: Evolution de la production du diamant de 2000 à 2006	24
Graphique II	: Evolution des recettes tirées par l'Etat dans le secteur du diamant de 2000 à 2006, en USD	24
Graphique III	: Pourcentage des recettes tirées par l'Etat dans le secteur du diamant de 2000 à 2006 en USD	24
Graphique IV	: Répartition des titres miniers accordés par le CAMI au 31 décembre 2006	27
Graphique V	: Principaux projets miniers en cours de réalisation au Katanga ...	28
Graphique VI	: Evolution des engagements de 2003 à 2006, en USD	33
Graphique VII	: Evolution des décaissements de 2003 à 2006, en USD	33
Graphique VIII	: Utilisation des fonds par catégorie de dépenses au 31 décembre 2006	34
Graphique IX	: Evolution des effectifs de 2003 à 2006	37
Graphique X	: Répartition des effectifs par qualification en % en 2006	37
Graphique XI	: Répartition des effectifs par sexe	37
Graphique XII	: Nombre d'agents payés par catégories	67
Graphique XIII	: Montants des décomptes finals payés par catégories	67
Graphique XIV	: Nombre d'agents actifs des banques en liquidation payés	68
Graphique XV	: Montant des décomptes payés aux agents actifs des banques en liquidation, en USD	68
Graphique XVI	: Nombre d'agents non actifs des banques en liquidation payés....	68
Graphique XVII	: Montant des décomptes finals payés, en USD	68
Graphique XVIII	: Valeur par nature des marchés/contrats adjugés en 2006, exprimée en pourcentage de la valeur totale	72
Graphique XIX	: Valeur des marchés/contrats adjugés en 2006, exprimée en pourcentage de la valeur totale suivant la région du monde	73

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACA	: Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
ADGA	: Administrateur Délégué Général Adjoint
ADT	: Administrateur Directeur Technique
ADF	: Administrateur Directeur Financier
AFD	: Agence Française de Développement
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
AON	: Appel d'Offre National
ARPTC	: Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo
ART	: Agence de Régulation des Transports
B.A.D.G.E	: Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles
BCA	: Banque de Crédit Agricole
BCCE	: Banque Congolaise du Commerce Extérieur
BCeCo	: Bureau Central de Coordination
BCMI	: Bureau de Coordination des Marchés des Infrastructures
CAC	: Centre d'Arbitrage du Congo
CAF	: Cellule Administrative et Financière
CAMI	: Cadastre Minier
CAMRAIL	: Chemins de Fer du Cameroun
CATE	: Cellule d'Appui Technique à l'Energie
CCS	: Cellule Composante Sociale
CEEC	: Centre d'Evaluation et d'Expertise du Congo
CELCOM	: Cellule de Communication
CENAREF	: Cellule de Renseignements Financiers
CENACOM	: Centre National d'Arbitrage de Conciliation et de Médiation
CEPETEDE	: Centre de Perfectionnement aux Techniques de Développement
CFMK	: Chemin de Fer Matadi-Kinshasa
CGSE	: Cellule de Gestion, Suivi et Evaluation du Projet
COHYDRO	: Congolaise des Hydrocarbures
COTA	: Consultants en Terres Arables
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques
CPCC	: Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo
CPM	: Cellule de Passation des Marchés
CS	: Cellule des Stratégies
CSJ	: Cour Suprême de Justice
CSP	: Conseil Supérieur du Portefeuille
CV	: Curriculum Vitae
DGA	: Délégué Général Adjoint
DPI	: Dette Publique Intérieure
DT	: Directeur Technique
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
ECM	: Cabinet Enterprise Content Management
ECOFIN	: Commission Economique et Financière du Gouvernement
ENPC	: Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FIGEPAR	: Fiduciaire de Gestion et de Participations
FOLECO	: Fédération des Organisations Non Gouvernementales Laïques à Vocation Economique du Congo
GECAMINES	: Générale des Carrières et des Mines
GLIN	: Global Legal Information Network
GREB	: Groupe de Réflexion et d'Etudes contre le Blanchiment des capitaux
GST	: Groupe Sectoriel de Travail
ICEA	: Cabinet Merlin Ingénieurs Conseils et Economistes Associés
IDA	: International Development Association
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale

ITIE	: Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extratives
KPMG	: Cabinet d'audit Klymveld, Peat, Marwick Main et Goerdeler
LAC	: Lignes Aériennes Congolaises
MIBA	: Minière de Bakwanga
NBK	: Nouvelle Banque de Kinshasa
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OCPT	: Office Congolais des Postes et des Télécommunications
ODV	: Opération Départs Volontaires
OFIDA	: Office des Douanes et Accises
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OKIMO	: Office des Mines d'Or de Kilo Moto
ONATRA	: Office National des Transports
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PCA	: Président du Conseil d'Administration
PCDSP: Projet	Compétitivité et Développement du Secteur Privé
PD	: Plan de Décaissement
PDM	: Passation des Marchés
PEG	: Programme Economique du Gouvernement
PEP	: Plan d'Exécution du Projet
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMT	: Projet Multimodal des Transports
PMURR	: Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PPP	: Partenariat Public Privé
PTT	: Postes, Téléphones et Télécommunications
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de distribution d'eau
RVA	: Régie des Voies Aériennes
RVF	: Régie des Voies Fluviales
RVM	: Régie des Voies Maritimes
SED	: Sélection par Entente Directe
SESOMO	: Secrétariat Social de la Main-d'œuvre
SIGMAPROFI:	Système Intégré de Gestion des Marchés, des Projets et des Finances
SIGTIM	: Système Informatisé de Gestion des Titres Miniers
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SOFRECO	: Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil
SONAS	: Société Nationale d'Assurances
TDR	: Termes de Référence
TECPRO	: Logiciel pour la gestion technique
TIC	: Technologies de l'information et de la Communication
TOMMARCHE:	Logiciel pour la gestion des marchés
TOMPRO	: Logiciel pour la gestion financière et comptable
UIT	: Union Internationale des Télécommunications
UNIDA:	Association pour l'Unification du Droit en Afrique
URK	: Unité de Réinsertion du Katanga
USD	: United States Dollar

MESSAGE DU SECRETAIRE EXECUTIF

OPiREP



Maturité et Mutation

Après 4 ans d'activités, le Copirep a atteint sa vitesse de croisière. Depuis sa création intervenue le 30 octobre 2002 et son entrée en activités en 2003, le Copirep a mené des actions dans les cinq secteurs cibles, à savoir les mines, les télécommunications, les finances, les transports et l'énergie. Certaines de ces actions sont terminées et d'autres se poursuivent inlassablement et ont atteint près de 70% de leur réalisation.

Des actions déjà achevées, il y a lieu d'épingler pour l'ensemble des entreprises publiques cibles, la mise en place des Groupes sectoriels de travail qui doivent réfléchir sur les réformes à apporter dans leurs secteurs.

Dans les mines, il y a l'appui à la Gécamines, par le paiement des décomptes finals aux agents ayant opté pour le départ volontaire à la retraite et leur réinsertion dans la vie économique par l'exercice des activités créatrices des revenus en leur octroyant des crédits pour installation en tant qu'opérateurs économiques.

Dans les secteurs des finances et des télécommunications, les agents des banques publiques en liquidation et de l'OCPT ont bénéficié de leurs décomptes finals, les uns pour un départ volontaire, et les autres pour la liquidation des arriérés de salaires et la déflation des effectifs par la mise en retraite.

Toujours dans la même lignée des actions achevées, il y a eu la création du Cadastre minier, la promulgation du code minier et du code forestier. Les audits financiers, comptables et fonctionnels ont été organisés dans les entreprises œuvrant dans les secteurs: minier (Gécamines et Miba), financier (Banque Centrale du Congo, Sonas), des transports (RVA, RVM, Onatra, SNCC).

Dans le cadre du renforcement du système judiciaire congolais, les actions suivantes ont été menées et se sont achevées : le financement de la création du Centre d'Arbitrage du Congo et du Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation ; l'appui au Journal officiel, ainsi que le renforcement des capacités de son personnel, la mise en place des tribunaux de commerce, la poursuite du processus d'adhésion au traité Ohada par le lobbying auprès du gouvernement et la campagne de vulgarisation de la législation Ohada auprès des intellectuels, des professionnels du droit et des hommes d'affaires. Toutes ces actions, achevées pour certaines et en progression pour d'autres, ont donné lieu à des décaissements de fonds dont le plafond atteint les 70% de l'allocation initiale du Copirep.

Quatre ans d'activités ont suffi pour que la structure s'affirme. Ayant débuté avec un effectif très réduit du personnel soit onze unités, le Copirep compte aujourd'hui 33 unités toutes catégories confondues dont 9 du sexe féminin, soit près du tiers du personnel total.

Il a conclu au cours de l'année 2006, 136 marchés dont plus de 53% du total en valeurs ont été remportés par des firmes congolaises tant dans les travaux que dans la fourniture. Concernant les méthodes de sélection pour les marchés, la mission de revue de l'IDA a attribué déjà en janvier 2005 aux activités de Passation des Marchés un indice de performance 2, ce qui est satisfaisant. En combinant la performance sur le plan du travail et le volume du travail abattu on peut dire que le Copirep s'est affirmé et a atteint la maturité.

Quatre ans d'activités, c'est aussi le recouvrement de la plénitude de responsabilités dans la gestion financière et comptable. Avant 2005, cette responsabilité avait été assumée par le BCECO – Bureau Central de Coordination. Devenant responsable de sa gestion financière et comptable, le Copirep s'est mué d'agence d'exécution du PCDSP – Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé en bureau d'études, pour mieux accomplir ses missions. En effet, cette mutation a eu pour conséquences une progression des engagements et une augmentation sensible des décaissements. La mutation a nécessité, toujours dans le souci de plus d'efficacité, la création de deux nouvelles cellules, l'une chargée des stratégies de réforme des secteurs et des entreprises cibles, et l'autre de la gestion, du suivi et de l'évaluation du Projet.

Les perspectives 2007 se présentent sous deux formes: les travaux en chantiers et les travaux en pipe-line. Le chantier comprend les travaux de restructuration du secteur des transports et des entreprises publiques du secteur. Et le pipe-line est constitué de tous les textes de projet de loi déjà élaborés pour le secteur, mais qui attendent d'être approuvés par le Gouvernement.

Ce message se termine par les remerciements que nous adressons aux instances gouvernementales ainsi que de la Banque Mondiale pour leur appui à l'action du Copirep, appui qui a permis des performances réalisées.

ILUNGA ILUNKAMBA

Secrétaire Exécutif

RESUME ANALYTIQUE

Gestion financière et administrative	15
Amélioration du climat des investissements	15
Réforme des secteurs et des entreprises cibles	15
Passation des marchés	16
Activités de communication	17
Volet social de la réforme	17

RESUME ANALYTIQUE DU RAPPORT

Gestion financière et administrative

L'année 2006 a été marquée par la reprise de la gestion intégrale du Projet, et par la mutation du COPIREP d'agence d'exécution du PCDSP en bureau d'études pour mieux l'adapter à ses missions. Cette reprise intégrale du Projet a eu pour conséquences la progression des engagements de l'ordre de 11% et une augmentation sensible des décaissements.

Pour assurer un développement efficace des missions essentielles du COPIREP, à savoir la réforme des entreprises publiques et la gestion du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé, la séparation des deux missions précitées et la création de deux nouvelles Cellules se sont avérées indispensables. Il s'est agi de la création de la " Cellule des Stratégies " (CS) et la Cellule de Gestion, Suivi et Evaluation du Projet (CGSE). Ces cellules, autonomes mais complémentaires, ont pour mission de s'occuper respectivement des stratégies de réforme des secteurs et des entreprises publiques et de la gestion, suivi et évaluation du projet.

Un programme de renforcement des capacités a été mis au point pour accroître les capacités opérationnelles.

Toujours dans l'optique d'une plus grande efficacité, il convient de noter également, la séparation en mai 2006 des activités " Caisse " de celles de la " Trésorerie ", intervenue à la Cellule Administrative et Financière (CAF).

Enfin, la mission d'exécution du volet social de la restructuration de la Gécamines étant arrivée à son terme, l'unité de réinsertion du Katanga " URK " a été fermée.

L'amélioration du climat pour les investissements

Les activités relatives à l'amélioration du climat pour les investissements se sont focalisées autour de deux axes que sont :

- l'appui à certaines institutions judiciaires, aux centres d'arbitrage et ;
- la poursuite du processus d'adhésion à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires " OHADA.

En outre, le Copirep a apporté son appui à l'Agence Nationale Pour la Promotion des Investissements (ANAPI), principale structure congolaise de promotion des affaires.

La réforme des secteurs et des entreprises publiques cibles

En 2006, le Copirep a initié et conduit, conformément à sa mission, des actions dans les cinq secteurs cibles du Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP), à savoir : les Mines, les Finances, les Transports, les Postes et Télécommunications, ainsi que l'Energie.

Concernant les mines, les actions du Copirep ont porté sur :

1. l'élaboration du plan minier congolais,
2. le renforcement des capacités opérationnelles des administrations minières par leur dotation en véhicules tout terrain, il y en a eu cinq au total pour les divisions provinciales des mines du Maniéma, du Sud Kivu, de l'Equateur, de la Province Orientale et du Kasai Oriental,
3. l'assistance financière à la Commission de validation des Droits Miniers et des Carrières,
4. la finalisation de l'audit organisationnel du CAMI et de la mise en place et du suivi de l'audit financier du CAMI et de la mise à jour du Système Informatisé de Gestion des Titres Miniers " SIGTIM ",
5. le financement de l'audit financier et comptable de la MIBA (Minière de Bakwanga),
6. la mise en place d'une nouvelle équipe de gestion de la Gécamines chargée de stabiliser les activités industrielles et de

- la définition du plan d'urgence pour le redémarrage rapide de la production,
8. le recrutement d'un consultant pour l'audit de la production, des ventes et des taxes payées à l'Etat par la Minière de Senga-Senga (Sengamines) ,

Pour ce qui est du secteur financier, le Copirep a réalisé des actions suivantes :

1. le suivi de la mission d'audit financier de la Banque Centrale du Congo, du Programme Economique du Gouvernement (PEG), dans le cadre de l'amélioration de l'intermédiation bancaire et enfin du suivi de la mission de liquidation de la BCCE,
2. la poursuite des efforts pour la mise en œuvre du manuel de procédures douanières harmonisées , intégrées et simplifiées du Guichet unique au Port de Matadi,
3. l'élaboration du Code des Assurances, dont l'adoption consacrera la libéralisation de l'assurance à ce jour sous monopole de la SONAS,
4. la certification de la Dette Publique Intérieure (DPI).

Le secteur des Transports a bénéficié des interventions du Copirep par l'appui assuré au Ministère des Transports et Voies des Communications dans la mise en place du nouveau cadre juridique et institutionnel de son secteur auprès des instances gouvernementale et parlementaire. D'autre part, cinq études ont été menées et ont débouché sur l'élaboration des projets de loi relative aux transports notamment la loi générale pour les transports, la loi sur les transports urbains, le code de l'Aviation civile et la création de l'Agence Nationale des Services de Surveillance de la Sécurité de l'Aviation Civile. Le Copirep a, dans ce secteur, financé la création de l'Autorité de Régulation des Transports " ART ". Il a également financé la formation de ses futurs cadres.

Toujours dans le secteur des Transports,

le Copirep a organisé des diagnostics (organisationnel, structurel, technique, opérationnel et financier) des entreprises publiques de ce domaine, notamment : la SNCC, la RVA et la RVM.

Dans le secteur des Postes et Télécommunications l'attention du Copirep a été portée sur l'Office Congolais des Postes et Télécommunications, " OCPT " et l'Autorité de régulation des Postes et Télécommunications du Congo, " ARPTC ". Pour l'OCPT, le Copirep s'est employé à définir les grands axes stratégiques de la réforme de l'OCPT. Les conclusions des études sur la réforme de l'OCPT ont été discutées au sein du Groupe Sectoriel de Travail du secteur (GST/PTT) et les propositions qui en sont découlées ont été présentées au gouvernement pour approbation. L'action pour l'ARTPTC a consisté essentiellement dans le financement du renforcement des capacités humaines de ses cadres.

Enfin le secteur de l'Energie a bénéficié d'un triple appui à chacun des trois sous secteurs concernés à savoir les hydrocarbures, l'électricité et l'eau. Pour les hydrocarbures, les rapports sur les options de stratégies de réforme du sous secteur et sur la restructuration de la COHYDRO, ont été validés. Le Copirep a apporté un appui budgétaire à la Cellule d'Appui Technique à l'Energie " CATE " pour la finalisation des études sur les options de base de la réforme du sous secteur de l'Electricité. Ces options serviront de base pour l'élaboration d'un Code de l'Electricité. Le Copirep a également élaboré un rapport diagnostic de la SNEL qui jusque là opère en monopole dans le sous secteur. Quant au sous secteur de l'Eau, le Copirep a apporté un appui technique et financier aux travaux de finalisation du projet de Code de l'eau, dont la mission a été confiée à la CATE.

Passation des marchés

En 2006, le Copirep a passé à l'adjudication 136 marchés pour une valeur totale hors

taxes de USD 2 798 300,52 , dont USD 1 881 200,90 pour les services de Consultants. L'exercice 2006 a été caractérisé par la durée plus longue de la revue des dossiers par l'IDA, la diminution du nombre des marchés initiés et du volume de leur valeur. Les firmes congolaises ont pu enlever des marchés pour 1.487.608 USD, soit 53,16% du total, se classant ainsi en tête des autres firmes des pays tiers.

Les activités de communication

Les activités de communication sur le Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé se sont effectuées à travers plusieurs types de canaux de diffusion dont une lettre d'information bimensuelle, un site web et la presse locale, audiovisuelle et écrite. Des séminaires de vulgarisation ont été organisés et plusieurs documentaires à valeur pédagogique produits.

Le Volet social de la Réforme

Les principaux axes de cette activité ont concerné la poursuite du processus d'encadrement des ex-employés de la Gécamines – partants volontaires, et la réalisation d'études sur la restructuration des réseaux des Ecoles et du réseau Médical de cette entreprise, le paiement des décomptes finals des agents de l'OCPT et des agents actifs et non actifs des trois banques en liquidation, l'élaboration des ébauches des plans sociaux de la RVA de la SNCC et de la RVM, dans le cadre du Projet Multimodal de Transport (PMT). Pour l'exercice 2006 le volet social de la réforme a totalisé une dépense globale de 12.807.297,90 USD.



www.copirep.org

DOCUMENT

LA REFORME DU SECTEUR MINIER

I. La nouvelle Politique Minière	22
II. L'apport du COPIREP à la réforme du secteur minier	25
III. Les retombées de la réforme du secteur minier	27
IV. Les pesanteurs	29

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un potentiel géologique et minier considérable. Depuis l'aube de l'indépendance, le secteur minier a toujours joué le rôle de pilier central de l'économie du pays.

Jusqu'à la fin des années 80, les activités de ce secteur contribuaient pour environ 25% au Produit Intérieur Brut, rapportaient le tiers des recettes budgétaires et fournissaient environ 75% des revenus d'exportation.

La RDC qui était jadis, un important producteur mondial du cuivre, du cobalt, du diamant, de l'or et des autres métaux précieux de base, a connu un effondrement dans ce secteur au début de la décennie 90, effondrement dû à la mauvaise gestion ayant prévalu au cours de la période concernée et accentué par les conflits et les guerres que le pays a connus.

Outre les causes qui sont à la base de cet effondrement, il faut épingler un autre élément qui a indirectement favorisé la dégradation de la situation. C'est notamment le cadre juridique inadapté dont les principales lacunes sont :

- les procédures d'octroi, d'instruction, de renouvellement et de retrait de droits miniers ne garantissant pas la transparence, l'objectivité et la célérité ;
- la capacité très réduite d'endettement pour les entreprises minières à cause de l'absence des garanties suffisantes en faveur des bailleurs de fonds ;
- l'inexistence des dispositions régissant les rejets miniers, la protection de l'environnement, les petites mines.

En fait, cette législation reconnaissait l'existence d'un régime minier conventionnel, et donc négocié. C'est ce qui a permis à certains investisseurs d'arracher des avantages fiscaux et douaniers au détriment de l'Etat, sans une contrepartie substantielle de leur part.

C'est ainsi que, pour corriger ces erreurs, le Gouvernement de la RDC a décidé de doter le pays d'une **nouvelle politique minière**, avec l'assistance de la Banque Mondiale. Ce qui devra rendre possible la relance du secteur minier et l'exploitation du potentiel minier encore faiblement exploité à ce jour.



Exploitation artisanale au Katanga. Au pied du terril, des jeunes gens

I. La nouvelle politique minière

La nouvelle politique minière vise une profonde **réforme du cadre légal et institutionnel** du secteur minier congolais en vue de la création d'un environnement légal, réglementaire et fiscal attractif pour l'investissement, ainsi que la consolidation des institutions gouvernementales en charge de la supervision du secteur minier grâce à un appui technique et logistique à l'administration minière. Elle vise également la maximisation des ressources de l'Etat notamment par **la restructuration de la Gécamines** pour la rendre à nouveau compétitive.

Toujours dans le cadre de la nouvelle politique minière, le législateur s'emploie à maximiser les recettes de **la production du diamant**. Ainsi, le Gouvernement a décidé aussi d'intensifier la lutte contre la fraude et les exportations illicites du diamant, notamment par l'adhésion en 2005 aux principes et critères de **'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives'** ITIE ”.

I.1. La réforme du cadre légal et institutionnel du secteur des Mines

La réforme du cadre institutionnel du secteur des mines est achevée. Elle a permis la création et l'énumération exhaustive et limitative de toutes les institutions chargées d'administrer le code minier. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la création du **Cadastre Minier** (CAMI) ainsi que de celle de la **Commission de Validation des Droits Miniers et de Carrières**.

I.1.a. Le Code minier

Le Gouvernement a promulgué le nouveau Code Minier en juillet 2002 et pris ses mesures d'application en mars 2003.

Ce nouveau Code vise la relance du secteur minier par la promotion des investissements miniers. Il fournit un cadre non négociable, adapté pour les investissements privés dans le secteur minier en RDC et accepté par la grande majorité des titulaires de concessions.

Plusieurs innovations ont été introduites, notamment :

- le recentrage du rôle de l'Etat dans ses fonctions de promoteur et de régulateur du secteur minier, et l'abandon de son rôle de producteur ;

- la détermination de manière claire des conditions d'obtention et de maintien de validité des droits miniers ;
- la mise en place des procédures rapides, objectives et transparentes dans le processus d'octroi, d'instruction, de renouvellement et de retrait des droits miniers ;
- l'institution d'un régime minier unique et l'abandon du régime minier conventionnel ;
- l'institution du paiement des droits superficiaires comme condition de maintien de validité de droits miniers ;
- l'institution des mesures relatives à la gestion et à la protection de l'environnement ;
- l'introduction des droits miniers spécifiques qui se rapportent aux petites mines, à l'exploitation des rejets et à la gestion des carrières.

I.1.b. Le Cadastre minier

Le Cadastre Minier, est l'organe autonome dont la mission est spécifiée dans ses statuts fixés par le Décret n°067/2003 du 3 avril 2003. En vertu de ce décret, sa mission est de gérer de façon efficiente et transparente le domaine minier congolais en vue d'assurer la sécurité de la propriété minière et la promotion des investissements du secteur.

Le législateur a confié au Cadastre Minier des objectifs institutionnels à atteindre. Il s'agit notamment de :

- *percevoir et de gérer les frais de dépôt des dossiers et les droits superficiaires annuels par carré ;*
- *enregistrer les paiements effectués, et constater les retards de paiement ou le non-paiement des frais d'administration minière par les titulaires de Permis minier ;*
- *procéder annuellement à la constatation du défaut de paiement des frais d'administration minière annuels, et adresser au Ministre chargé des Mines la proposition d'annulation des Permis miniers et des autorisations pour lesquels lesdits frais n'ont pas été payés ;*
- *réaliser l'inscription des droits miniers et des carrières ;*

- réaliser l'instruction cadastrale des demandes des droits miniers et/ou de carrières;
- délivrer l'attestation de prospection;
- certifier la capacité financière minimum des requérants de droits miniers et de carrières de recherche;
- conserver et gérer les titres miniers et de carrières;
- maintenir et mettre à jour régulièrement ses registres et cartes de retombes minières, qui seront ouverts à la consultation du public. Mettre à la disposition du public toutes informations utiles sur le cadastre minier, les permis et les autorisations, ainsi que les différentes procédures à suivre pour l'obtention des droits miniers;
- notifier les avis des instructions minières concernées aux requérants intéressés;
- délivrer les titres miniers et ceux de carrières en vertu des droits accordés par l'autorité compétente;
- radier l'inscription sur la carte cadastrale des périmètres miniers ou de carrières annulées ou périmées;
- remplir le rôle de notaire en matière d'authentification des actes d'hypothèque, d'amodiation et de mutation de droits miniers et de carrières;
- localiser sur la carte cadastrale les zones de restriction pour les activités minières, en indiquant leur situation légale et géographique;
- en cas de désaccord entre les titulaires de Permis miniers ou entre ces derniers et l'Administration sur l'emplacement des périmètres, procéder à leur délimitation sur terrain.

I.1.c. La Commission de Validation des Droits Miniers et de Carrières

Pour trancher toute réclamation ou tout contentieux né pendant la période de transition, préalable à l'entrée en vigueur du nouveau code minier ou à l'occasion de celui-ci, le Code minier a créé la Commission de Validation des Droits Miniers et de Carrières. Cette Commission a une double mission :

- Etudier et se prononcer sur les droits miniers et/ou de carrières faisant l'objet de réclamation ou de contentieux et qui lui sont déférés conformément aux dispositions de l'article 337 alinéa 4 de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant

Code Minier ;

- Statuer sur tout contentieux né pendant la période de transition, préalable à l'entrée en vigueur du Code Minier.

I.2. La restructuration de la Gécamines

La stabilisation et l'accroissement des activités de la Gécamines, principale entreprise du secteur des Mines, est un axe important de la nouvelle politique minière du Gouvernement.

L'objectif est de rendre plus compétitive cette entreprise qui jouissait jadis d'un monopole public dans l'extraction des métaux non ferreux (cuivre, cobalt, zinc, ...) et d'autre part d'accroître les ressources de l'Etat.

En effet, à la fin des années 90, la Gécamines a connu une situation de crise financière, technique et sociale très aiguë. Cette crise multiforme s'est prolongée jusqu'en 2003, et a été caractérisée, sur le plan social, par de multiples grèves consécutives notamment à 18 mois de salaires impayés à la date du 28 février 2003.

C'est cette situation peu reluisante qui a motivé la décision du Gouvernement de restructurer la Gécamines.

Le schéma de restructuration de la Gécamines, en cours d'exécution par le COPIREP comporte 2 volets :

- **Un volet social** matérialisé par la mise en place d'un programme de départs volontaires qui a permis de réduire les effectifs de la société ;
- Un volet de **stabilisation des activités industrielles** de l'entreprise.



La Cheminée de la Gécamines à Lubumbashi

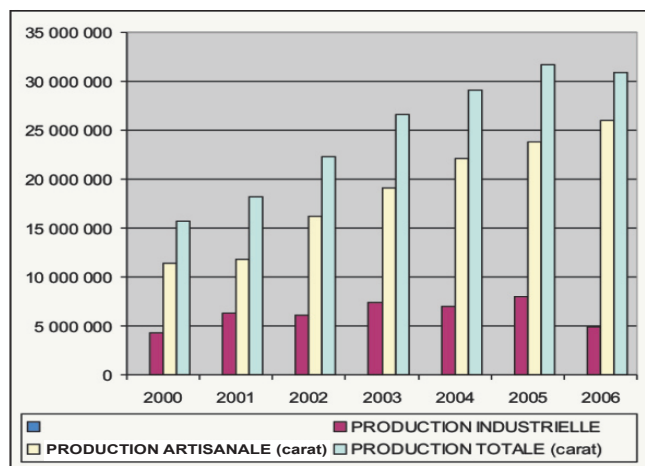
1.3. La production du diamant

Des trois méthodes d'exploitation qui caractérisent la production congolaise de diamant (industrielle, semi industrielle et artisanale), la production artisanale est la principale source des exportations du diamant du pays. En effet, la production artisanale représente en moyenne 75% de la production totale du pays.

Tableau 1: Evolution de la production du diamant de 2000 à 2006

ANNEE	PRODUCTION INDUSTRIELLE (carat)	PRODUCTION ARTISANALE (carat)	PRODUCTION TOTALE (carat)
2000	4 328 084	11 364 456	15 692 540
2001	6 339 799	11 842 914	18 182 713
2002	6 137 614	16 174 451	22 312 065
2003	7 430 363	19 141 474	26 571 837
2004	7 009 002	22 119 173	29 128 175
2005	7 970 051	23 763 697	31 733 748
2006	4 895 020	26 030 842	30 925 862

Graphique I : Evolution de la production du diamant de 2000 à 2006



Par ailleurs, le nombre des comptoirs habilités à exporter légalement les diamants est faible au point qu'ils n'arrivent pas à absorber toute la production disponible sur le marché.

Cette situation conforte la position de près de 700.000 mineurs artisanaux et 100.000 négociants qui opèrent sans permis.

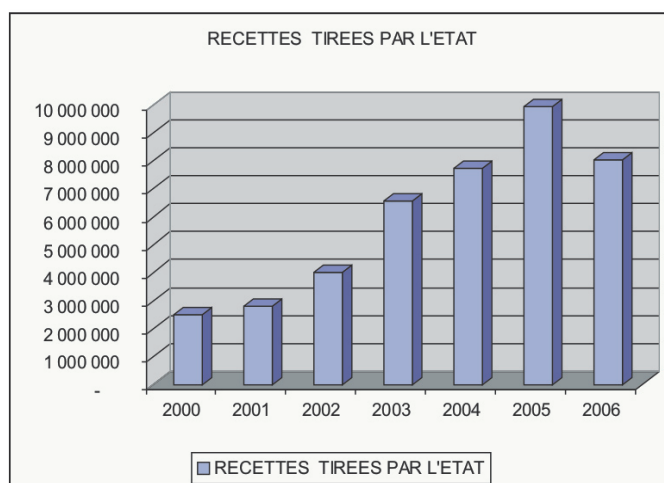
La prépondérance de la production artisanale dominée par ces exploitants en situation irrégulière, ainsi que les problèmes de transparence dans la gouvernance des sociétés industrielles ont entraîné une sous

estimation de la production et des exportations officielles du pays.

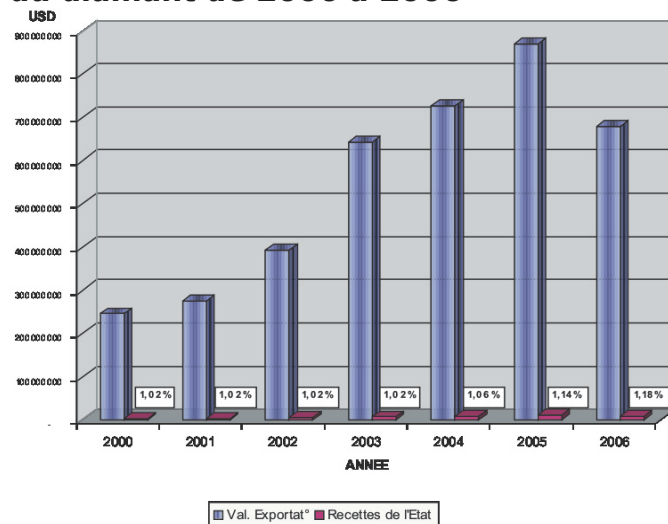
Tableau 2 : Recettes tirées par l'Etat dans le secteur du diamant de 2000 à 2006, en USD

ANNEE	VALEUR DES EXPORTATIONS	RECETTES TIREES PAR L'ETAT	% RECETTES TIREES PAR L'ETAT
2000	245 179 743	2 503 418	1,02%
2001	275 503 708	2 813 042	1,02%
2002	392 646 215	4 009 131	1,02%
2003	642 742 294	6 551 511	1,02%
2004	727 486 407	7 708 217	1,06%
2005	870 307 968	9 922 600	1,14%
2006	678 279 445	8 026 757	1,18%

Graphique II : Evolution des recettes en USD, tirées par l'Etat dans le secteur du diamant de 2000 à 2006



Graphique III : Pourcentage des recettes en USD tirées par l'Etat dans le secteur du diamant de 2000 à 2006



1.4. Adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives

Pour lutter contre la fraude et la corruption qui gangrènent les activités minières en général et assurer l'intégration du secteur minier à l'échelle internationale, la RDC a adhéré au Processus de Kimberley.

L'adhésion de la RDC à cette initiative internationale d'élaboration de mesures pratiques pour s'attaquer au problème des diamants des conflits, vise à améliorer les recettes du secteur du diamant.

A titre d'illustration, les milieux industriels estiment que la production totale du diamant du pays (y compris les exportations illicites) se chiffre entre US \$ 600 – 900 millions par an, mais ces chiffres sont difficiles à déter -

miner en raison de la fraude et de la contrebande des diamants entre la RDC et ses voisins.

Lancé en mai 2002 par les pays de l'Afrique Australe, le Processus de Kimberley, est un régime international de certification des diamants bruts. Il a été signé le 1^{er} janvier 2003 par le Canada, les Etats-Unis, les pays de l'Union européenne et plus de 30 autres pays.

En 2005, les efforts de la RDC dans la lutte contre la fraude se sont renforcés par l'adhésion aux principes et critères de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives " ITIE ", dans le dessein de maximiser les ressources de l'Etat, d'instaurer la bonne gouvernance et d'assurer un développement intégral et durable du pays.

II. L'apport du Copirep à la réforme du secteur minier

II.1. La réforme du cadre légal et institutionnel

Depuis 2003, le COPIREP a apporté son appui à la consolidation de la réforme du cadre légal du secteur minier par une série d'actions dont les principales sont :

- la vulgarisation du Nouveau **Code Minier et du Règlement Minier** sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'organisation du séminaire sur l'exploitation minière artisanale au Katanga ;
- la formation des cadres et agents des Ministères des Mines et des Finances aux procédures de recouvrement fiscal du nouveau code minier ;
- l'assistance financière à la Commission de validation des titres miniers en vue de lui permettre de fonctionner et de réaliser le travail d'assainissement de la situation des droits miniers et de carrières litigieux délivrés avant la mise en place du Cadastre Minier ;
- l'appui au processus d'élaboration du Plan minier destiné à donner une plus grande visibilité à la politique minière et à capitaliser les effets de la réforme du secteur minier.

Au niveau du cadre institutionnel, le COPIREP intervient par des actions d'assistance au Cadastre Minier dans la mise en place des structures et des instruments qui assurent son développement et son efficacité.

Les actions réalisées portent notamment sur :

- la mise en place des Guichets de Kinshasa et de Lubumbashi et d'un système informatisé de gestion des titres miniers (SIGTIM) ;
- la mise en place et le suivi de l'audit organisationnel du Cadastre Minier dans la perspective de sa restructuration ;
- la mise en place et le suivi de l'audit financier du Cadastre Minier afin d'assainir sa situation financière ;
- la sélection et la mise en place des cadres dirigeants du Cadastre Minier ;
- la révision du réseau géodésique du tiers méridional de la RDC dans le but de renforcer la capacité technique de gestion des titres miniers.

Il convient par ailleurs de relever l'appui à l'administration minière, matérialisé par :

- la dotation des administrations minières provinciales en véhicules tout terrain ;

- le financement du budget de fonctionnement de la Commission de Validation des Droits et des Titres Miniers.

II.2. La restructuration de la Gécamines

Les actions réalisées par le COPIREP dans le cadre de la restructuration de la Gécamines ont porté sur :

- l'exécution du volet social de cette entreprise et le programme de réinsertion économique y relatif ;
- la stabilisation des activités industrielles par la mise en place d'une équipe de gestion chargée de réaliser un diagnostic technique, économique et social de la société et de gérer les opérations dans la perspective d'un redressement de la production. Cette équipe constituée des cadres internationaux et congolais est en place depuis le mois de janvier 2006 ;
- l'évaluation juridique et financière des accords de partenariat conclus par la Gécamines dans la perspective de leur rééquilibrage ;
- la réalisation des études en vue de la définition d'une stratégie de restructuration de la branche Education et de la branche Santé de la Gécamines et des modalités de son désengagement de ces deux activités.

a. Le volet social de la restructuration de la Gécamines

Ce volet social a porté essentiellement sur le programme des départs volontaires, et des activités d'accompagnement à la réinsertion sociale des agents déflatés.

Le programme de départs volontaires a concerné 10 654 agents dont les indemnités de sortie se sont chiffrées à USD 43 533 998,-

Le PCDSP a financé le programme à hauteur de USD 15 344 653,- soit 35% du total, tandis que le reste, USD 28 189 345,- a été financé sur l'accord de Crédit de Relance Economique 3660-DRC conclu le 28 juin 2002.

Les activités de réinsertion sociale des ex

agents Gécamines s'exercent par le biais d'une série d'actions : le financement des microprojets, la réalisation des projets modèles dans les centres d'incubation et le financement des activités agricoles. L'enveloppe affectée aux microprojets se chiffre à USD 478 118,- Le taux d'exécution des décaissements est de 81,61%, soit USD 390 210,-

Pour l'encadrement des microprojets et la fourniture de 75 projets modèles de réinsertion, l'ONG PACT a reçu un financement de USD 1 949 558,- dont les décaissements se sont situés à USD 1 573 872, soit un taux d'exécution de 80,7% au 31 décembre 2006.

L'enveloppe affectée au financement des activités agricoles est de USD 777.674,- dont USD 207.004,25 décaissés à fin 2006, ce qui correspond à un taux d'exécution de 26,6%.

Par ailleurs, en attendant la restructuration des réseaux " Médical " et " Ecoles " dont les études sont en cours, un appui financier a été accordé aux écoles et hôpitaux de la Gécamines par le paiement des primes d'assiduité aux enseignants et au personnel médical pour un montant total de USD 1 112 000,-.

Débuté en 2004, cet appui a pris fin en 2006. Le taux d'exécution des décaissements est de 70,7%.

b. La stabilisation des activités industrielles de la Gécamines

La stabilisation des activités industrielles de la Gécamines constitue le préalable à la définition d'un plan définitif de sa restructuration. Elle vise une optimisation de la gestion et des opérations de production en vue de relever la production du cuivre et du cobalt.

Tableau 3: Tendances de la production de la Gécamines à la suite de la mise en oeuvre du plan de stabilisation.

	Années	
Production	2002	2006
Cuivre T	19 000	24 000
Cobalt T	1 800	664
Main d'œuvre	23 730	± 12 000
Productivité	0,8T/agent	2 T/agent

II.3. La production du diamant

Dans la perspective de l'objectif du Gouvernement d'assainir et de rendre performant le secteur du diamant, le COPIREP a réalisé l'audit financier de la MIBA dans le dessein de restaurer la bonne gouvernance dans la principale entreprise d'exploitation industrielle du diamant.



III. Les retombées de la réforme du secteur minier

III.1. Les investissements privés

La nouvelle politique minière mise en place au terme de la promulgation du nouveau Code minier a sensiblement accru les **investissements privés** dans ce secteur.

Depuis la mise en œuvre de cette nouvelle politique minière, les faits suivants ont été constatés :

- l'accroissement du volume des nouveaux investissements privés dans le secteur : CHEMAF, SOMIKA, NOVA MINING, COMISA, EGMF, ANVIL MINING, First QUANTUM, Tenke Fungurume Mining, ADASTRA, DGI Mining Ltd ;
- l'arrivée des Majors dans le secteur minier congolais : BHP Billiton, De BEERS, PHELPS & DODGE, ...
- l'implosion de l'exploitation artisanale des minerais ;

Les conséquences de cet afflux des investissements sont :

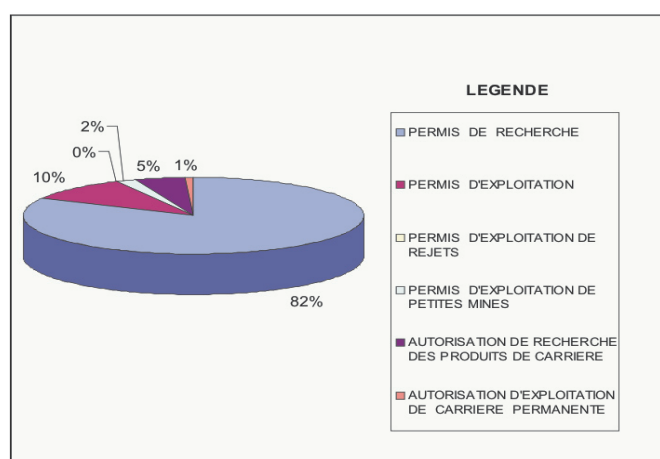
- l'accroissement du volume d'emplois créés directement et indirectement ;
- la reprise et l'accroissement des exportations des produits miniers ;
- l'accroissement des recettes prélevées par l'Etat dans le secteur du diamant ;
- la gestion transparente des titres miniers et sécurité accrue de la propriété minière ;
- l'accroissement du nombre des titres miniers octroyés aux détenteurs des concessions minières ;
- la réorganisation du secteur et l'initiation des projets miniers intégrateurs.

Au 31 décembre 2006, le Cadastre minier a accordé 3 071 titres miniers de diverses natures, dont 2 536 Permis de recherche.

Tableau 4 : Titres accordés par le CAMI au 31 décembre 2006

NATURE DU TITRE	NOMBRE OCTROYE
PERMIS DE RECHERCHE	2 536
PERMIS D'EXPLOITATION	305
PERMIS D'EXPLOITATION DE REJETS	2
PERMIS D'EXPLOITATION DE PETITES MINES	56
AUTORISATION DE RECHERCHE DES PRODUITS DE CARRIERE	144
AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CARRIERE PERMANENTE	28
TOTAL	3 071

Graphique IV : Répartition des titres miniers accordés par le CAMI au 31 décembre 2006



Plusieurs accords de Partenariat Public - Privé dans les entreprises jadis sous propriété exclusive de l'Etat ont été conclus ou sont en cours de négociation.

Les accords déjà conclus ont fait l'objet d'une mission d'évaluation juridique, dont les conclusions ont été soumises au Gouvernement.

Dans la production du cuivre et du cobalt, les cinq grands projets miniers décrits ci dessous sont en cours de réalisation, pour des investissements attendus de USD 2 875 000 000,- et une production annuelle à terme de 784 000 tonnes de cuivre, et 20 000 tonnes de cobalt.

Il s'agit des projets :

- **Tenke Fungurume Mining** développé avec Phelps Dodge, totalisera en sa phase finale un investissement de USD 1,7 milliard pour une production attendue de 400 000 tonnes de cuivre par an ;
- **Kolwezi Copper Company** dont le coût d'investissement s'élève à USD 317 millions pour une production de 150 000 tonnes de cuivre et 5 700 tonnes de cobalt par an dès sa sixième année ;
- **DRC Copper Cobalt** avec un coût d'investissement initial de USD 378 millions pour une production de 114 000 tonnes de cuivre et 8 800 tonnes de cobalt par an ;
- **Kingamyambo Musonoie Tailings** dont le coût d'investissement initial s'élève à USD 300 millions pour une production de 30 000 tonnes de cuivre et 5 500 tonnes de cobalt par an ;
- **First Quantum Minerals** avec un coût d'investissement de USD 180 millions pour une production annuelle de 90 000 tonnes de cuivre.

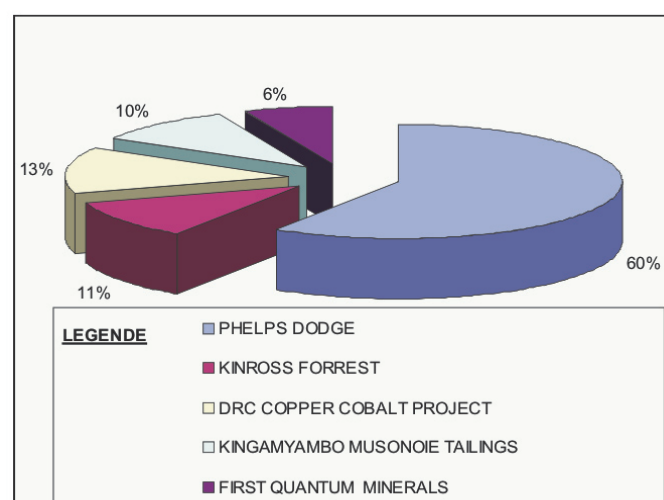
Dans la production du diamant, la Minière de Bakwanga (MIBA) a conclu des contrats de partenariat pour l'exploration et l'exploitation dans ses périmètres miniers avec les groupe DE BEERS, DGI MINING, et NIZHNELENSKOYE pour un investissement global de USD 230 millions.

En ce qui concerne la production de l'or, l'Office des Mines d'Or de Kilo Moto (OKIMO) a conclu un accord de partenariat pour l'exploration et l'exploitation de ses concessions aurifères avec MOTO GOLDMINES.

Tableau 5 : Principaux projets miniers en cours de réalisation au Katanga

PROJET	INVESTISSEMENTS PREVUS (USD)
PHELPS DODGE	1 700 000 000
KINROSS FORREST	317 000 000
DRC COPPER COBALT PROJECT	378 000 000
KINGAMYAMBO MUSONOIE TAILINGS	300 000 000
COMISA	180 000 000
TOTAL GENERAL	2 875 000 000

Graphique V : Principaux projets miniers en cours de réalisation au Katanga



IV. Les pesanteurs

Si la réforme du secteur minier engendre déjà des retombées positives, il existe encore des pesanteurs aussi bien endogènes qu'exogènes qui ne permettent pas de capitaliser et d'atteindre avec optimalité tous les objectifs envisagés. Ces pesanteurs, autant de défis à relever pour la pleine réussite de la réforme du secteur minier, sont énumérées ci-dessous.

IV.1. Le passage de la phase de recherche à la phase d'exploitation

Ce passage concerne l'ensemble des gisements octroyés aux privés ainsi qu'aux partenaires des entreprises publiques. A ce jour, sur 2.536 permis de recherche délivrés, seuls 305 ont été transformés en permis d'exploitation, soit 12% de l'ensemble.

Par ailleurs, certains détenteurs de permis de recherche se contentent d'exporter des minerais bruts pendant la phase de recherche et sans volonté de passer à une véritable exploitation.

IV.2. L'industrialisation des activités minières

En dépit de l'existence d'un nombre élevé d'exploitants miniers et tenant compte de la nature même de l'activité minière, on constate plutôt que la plupart des exploitants miniers n'érigent pas des unités industrielles pour la transformation sur place des minerais mais se contentent de les exporter en l'état.

Ceci ne confère pas à l'activité minière son caractère industriel et affaiblit la valeur ajoutée des produits exportés, et partant les recettes d'exportation ainsi que les revenus tirés par l'Etat.

IV.3. L'équilibre des parties dans la conclusion des accords de partenariat

La plupart des contrats de partenariat conclus par les entreprises publiques du secteur avec le secteur privé sont

déséquilibrés. La partie publique, négociant le plus souvent en position de faiblesse, se trouve minoritaire dans le partenariat sans pouvoir de blocage.

IV.4. Le renforcement de la lutte contre la corruption et la fraude

Le secteur minier apparaît comme celui qui connaît le niveau le plus élevé de corruption et de fraude. Ceci se caractérise par des exportations non déclarées ou dont la valeur est sous-estimée, et toutes sortes de pratiques similaires.

L'arrêt de ce fléau permettra à l'Etat, d'une part, de récupérer l'important manque à gagner qu'il subit, et d'autre part d'assurer réellement un environnement concurrentiel aux différents exploitants.

IV.5. La maîtrise de l'exploitation artisanale des minerais

Le nouveau Code minier reconnaît et autorise l'exploitation artisanale des minerais dans les limites bien définies. Cette activité est comprise comme un complément indispensable à l'exploitation industrielle.

Cependant, le désordre encore présent dans ce secteur gêne l'exploitation industrielle dans son propre champ d'activité.

Encadrer
l'exploitation
artisanale



IV.6. Le respect des obligations environnementales

L'exploitation minière entraîne des conséquences multiples sur l'environnement et l'écosystème.

La plupart des exploitants miniers ne respectent pas leurs obligations en cette matière au risque de laisser derrière eux un passif environnemental aux conséquences innombrables.

IV.7. Le renforcement des capacités techniques du CAMI

Dans le nouveau code minier, le cadastre minier est considéré comme un verrou important qui assure la sécurité de la propriété minière et l'octroi des concessions minières avec objectivité et impartialité dans la gestion du domaine minier.

Le travail déjà réalisé est appréciable, mais il s'avère nécessaire de renforcer les capacités techniques du CAMI, notamment la mise au point de l'informatisation de ses procédures afin de traiter les dossiers qui lui sont confiés dans les délais légaux.

IV.8. Le renforcement des capacités de l'administration minière

Plusieurs services de l'administration minière jouent également un rôle important dans la mise en œuvre de la politique minière et leur contribution à la réussite de la réforme minière est importante.

Dans la pratique cependant, certains de ces services ne jouent pas convenablement leur rôle par manque de capacités techniques, matérielles et financières.

CHAPITRE 1

LA GESTION DU COPIREP

1.1. La reprise intégrale de la gestion du Projet.....33

1.2. De l'Agence d'exécution au Bureau d'Etudes.....35

The logo for COPIREP, featuring the word in a stylized, bold, blue font with a yellow outline. The letters are interconnected, with the 'O' and 'P' being particularly prominent. The logo is positioned at the bottom center of the page.

COPIREP

1.1. La reprise intégrale de la gestion du Projet

L'année 2006 a été marquée par la **reprise effective de la gestion intégrale** du Projet, et par la **mutation du COPIREP d'agence d'exécution du PCDSP en bureau d'études** pour mieux l'adapter à ses missions.

Pour mémoire, depuis son entrée en vigueur en 2003, la gestion financière du Projet était assurée par le Bureau Central de Coordination (BCECO).

L'activité de gestion financière du projet s'est caractérisée notamment par une progression des **engagements de l'ordre de 11% et une augmentation sensible des décaissements**.

1.1.1. Les engagements et décaissements

1.1.1.1. Engagements

Comme évoqué, l'année 2006 a été pour le COPIREP l'année de gestion intégrale du Projet.

Au cours de l'exercice 2006, les engagements du Projet sont passés de USD 71 922 971,- (59,93%) du crédit à fin 2005, à USD 84 575 072,- (70,47 %), soit une progression de l'ordre de USD 12 652 101,- représentant 11% d'augmentation

1.1.1.2. Décaissements

Pour l'exercice 2006, les décaissements du Projet se sont accrus de USD 29 985 624, passant de USD 51 123 385 à fin 2005, à USD 81 109 009,- fin 2006, soit une progression de l'ordre de 58,6%.

Tableau 6 : Situation des engagements et décaissements au 31 décembre 2006. (en USD)

1.	ALLOCATION INITIALE 120 000 000,00						
2.	ENGAGEMENTS	MONTANT ENGAGE	CUMUL DES ENGAGEMENTS	DECAISSEMENTS	CUMUL DECAISSEMENTS	TAUX DE REALISATION DU CREDIT	
						% ENGAGEMENTS	% DECAISSEMENTS
	EXERCICE 2003	0,00	0,00	17 400 000,00	17 400 000,00	0%	15%
	EXERCICE 2004	37 551 296,62	37 551 296,62	10 754 231,65	28 154 231,65	31%	23%
	EXERCICE 2005	34 371 674,78	71 922 971,40	23 838 273,97	51 992 505,62	29%	43%
	EXERCICE 2006	12 652 101,00	84 575 072,53	29 116 533,55	81 109 039,17	11%	68%
	TOTAL	84 575 072,40		81 109 009,17			

Graphique VI : Evolution des engagements de 2003 à 2006 (en USD)

Graphique VII : Evolution des décaissements de 2003 à 2006 (en USD)

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS

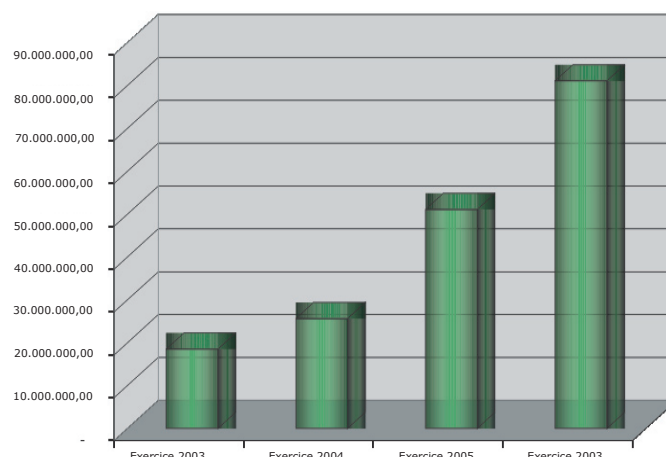
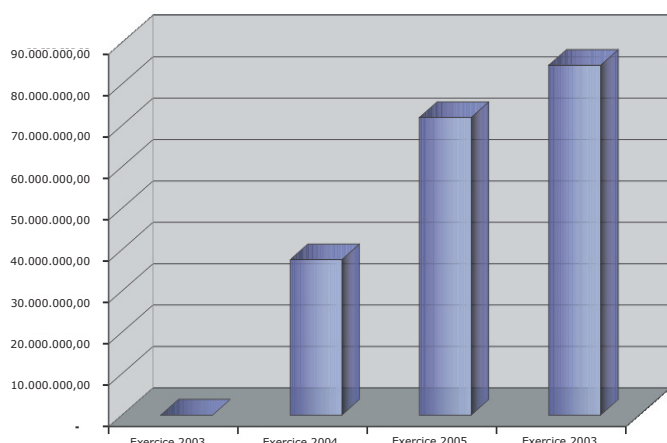
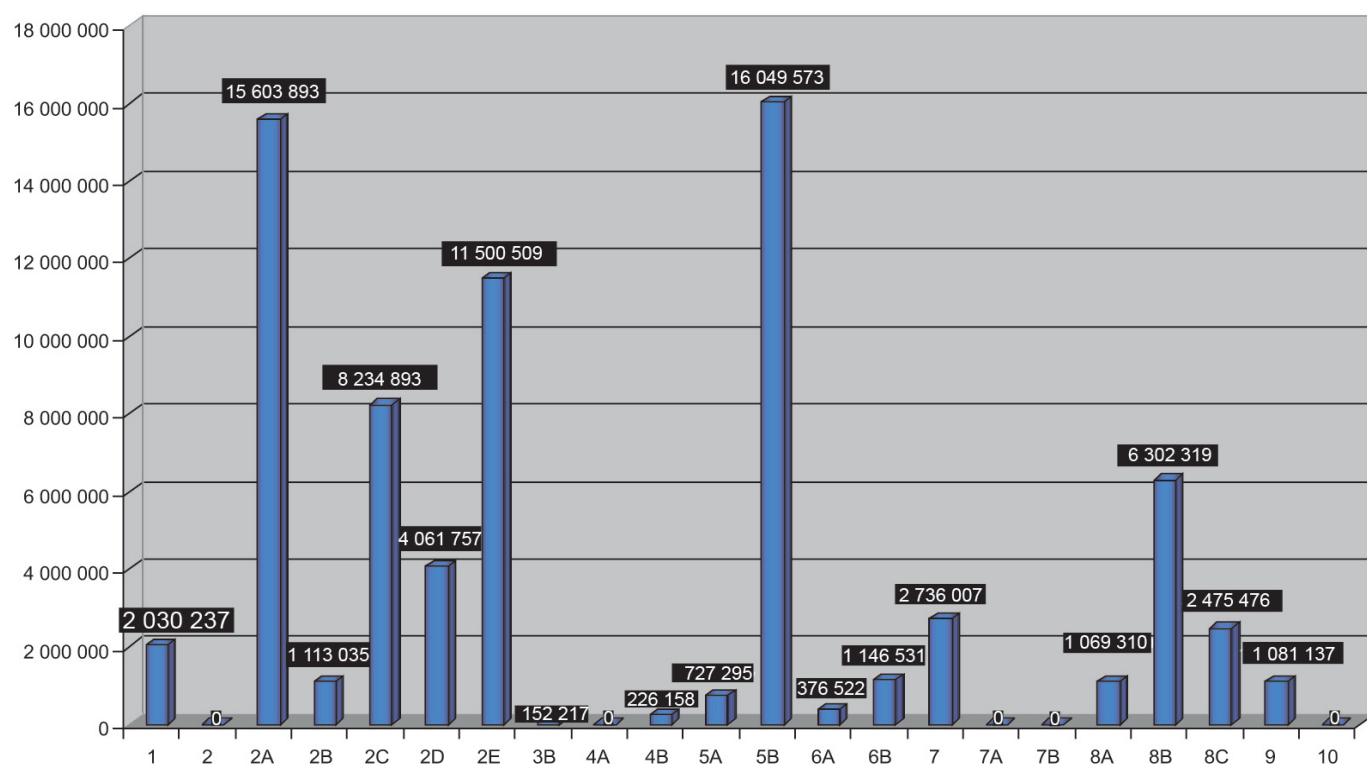


Tableau 7 : Utilisation des fonds par catégorie de dépenses au 31/12/2006

Cat.	Intitulé	Allocation		Cumul au 31/12/2006	Taux d'utilisation au 31/12/2006
		DTS	USD		
1	Don au titre de la partie D du Projet.	1 450 000,00	1 997 704,00	2 030 237,00	101,63%
2	Indemnités de licenciement au titre de la partie E du Projet.	2 740 000,00	3 774 971,00	0,00	0,00%
2A	Gécamines	10 900 000,00	15 017 222,00	15 603 893,00	103,91%
2B	BCA	630 000,00	867 968,00	1 113 035,00	128,23%
2C	BCCE	4 450 000,00	6 130 884,00	8 234 893,00	134,32%
2D	NBK	2 350 000,00	3 237 658,00	4 061 757,00	125,45%
2E	OCPT	7 950 000,00	10 952 928,00	11 500 509,00	105,00%
3B	Travaux	1 450 000,00	1 997 704,00	152 217,00	7,62%
4A	Fournitures et Equipements MMH	830 000,00	1 143 513,00	0,00	0,00%
4B	Fournitures et Equipements autres	1 720 000,00	2 369 690,00	226 158,00	9,54%
5A	Consultants et Audits MMH	5 300 000,00	7 301 952,00	727 295,00	9,96%
5B	Consultants et Audits autres	19 200 000,00	26 452 354,00	16 049 573,00	60,67%
6A	Formations MMH	1 000 000,00	1 377 727,00	376 522,00	27,33%
6B	Formations et Séminaires	3 300 000,00	4 546 498,00	1 146 531,00	25,22%
7	Mécanismes d'assurances au titre de la partie A 3 du Projet	7 350 000	10 126 292	2 736 007,00	27,02%
8A	Charges de fonctionnement BCECO	750 000,00	1 033 295,00	1 089 310,00	105,42%
8B	Charges de fonctionnement COPIREP	10 500 000,00	14 446 131,00	6 302 319,00	43,63%
8C	Charges de fonctionnement autres	1 800 000,00	2 479 908,00	2 475 476,00	99,82%
9	Remboursement de l'Avance pour la préparation du Projet	750 000,00	1 033 295,00	1 081 137,00	104,63%
10	Non affecté	2 680 000,00	3 692 308,00	0,00	0,00%
		87 100 000,00	119 980 002,00	74 906 869,00	62,43%

Taux de conversion: 1,37772675 (Tiré du Manuel d'Exécution à la date de signature du Crédit)

Graphique VIII : Utilisation des fonds par catégorie de dépenses au 31/12/2006



1.2. De l'agence d'exécution au Bureau d'Etudes

La nécessité d'assurer un développement efficace des missions essentielles du COPIREP, à savoir la réforme des entreprises publiques et la gestion du Projet " Compétitivité et Développement du Secteur Privé ", a rendu indispensable la séparation des deux missions précitées par la **création de deux nouvelles Cellules** à savoir " la Cellule des stratégies ", en sigle " CS " et " la Cellule de Gestion, Suivi et Evaluation du Projet " en sigle " CGSE ".

Ces Cellules, autonomes mais complémentaires, ont pour mission de s'occuper respectivement " des stratégies de réforme des secteurs et des entreprises publiques " et de la " Gestion, suivi et évaluation du Projet ".

Un **programme de renforcement des capacités** a été mis au point pour accroître les capacités opérationnelles.

Les effets bénéfiques de cette restructuration intervenue à la mi novembre 2006 seront perceptibles dès l'exercice 2007.

Toujours dans l'optique d'une plus grande efficacité, il convient de noter également, la séparation en mai 2006 des activités " Caisse " de celles de la " Trésorerie ", intervenue à la Cellule Administrative et Financière (CAF).

Par ailleurs, la mission d'exécution du volet social de la restructuration de la Gécamines s'étant achevée, le COPIREP a procédé à la **fermeture de l'Unité de Réinsertion du Katanga** " URK ".

1.2.1. La Création des nouvelles Cellules

1.2.1.1. Cellule des Stratégies. Le mandat principal de la Cellule des stratégies, placée sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Projets, porte sur :

- la conception et la production des différentes stratégies de réforme sectorielle et des entreprises publiques ;
- la préparation des termes de références des différents services de consultants en rapport avec l'élaboration des stratégies de réforme ;

- la participation aux négociations de contrats afin d'assurer le respect des aspects techniques qui justifient les différentes missions.

1.2.1.2. Cellule de Gestion, Suivi et Evaluation du Projet. Le mandat principal de cette cellule qui est placée sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif Adjoint Chargé des Questions Juridiques, comprend les tâches suivantes :

- assurer la mise en œuvre du Projet et prendre contacts avec les bénéficiaires ;
- assurer le suivi à l'aide des tableaux de bord appropriés de tous les contrats et des marchés conclus par le Copirep ;
- élaborer et actualiser régulièrement le Plan d'Exécution du Projet (PEP) et s'assurer de sa traduction conforme en plan de passation de marchés (PDM) et en plan de décaissement (PD) ;
- participer aux négociations des contrats et prendre toutes les mesures appropriées pour le bon déroulement des missions des consultants, la livraison des fournitures ou l'exécution des travaux.

La création de ces deux nouvelles cellules a entraîné la disparition de la " Cellule Composante Sociale ", dont les attributions ont été absorbées par la nouvelle " Cellule des Stratégies ".

1.2.2 Le programme de renforcement des capacités du personnel

Au courant de l'exercice 2006, vingt et un agents ont bénéficié du programme de renforcement des capacités en relation avec leurs sphères d'activités professionnelles.

Les principaux domaines de formation concernés étaient :

- le partenariat Public-Privé dans les infrastructures,
- la gestion financière des projets,
- la gestion des ressources hydriques,
- la modélisation et régulation financière,
- utilisation optimale des nouvelles fonctionnalités du logiciel Tompro,

- la passation et la gestion des marchés,
- la communication des organisations,
- le Perfectionnement en Informatique et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Le coût global de ce programme de renforcement des capacités est de USD 160.154,-

Tableau 8 : Nombre de personnes bénéficiaires du programme de renforcement des capacités par entités.

Organisme	Nombre de Bénéficiaires
Secrétariat Exécutif	5
Cellule des Stratégies	2
Cellule de Gestion et de Suivi du Projet	3
Cellule Administrative & Financière	5
Cellule de Passation des Marchés	4
Cellule de Communication	2
Divers	3

1.2.3. La fermeture de l'URK

La création de l'URK répondait à la nécessité de la mise en œuvre du volet social de la restructuration de la Gécamines.

Elle avait comme missions principales :

- d'assurer le paiement des décomptes finals des partants volontaires de la GECAMINES ;
- d'accompagner les partants volontaires dans la réinsertion socio économique ;

L'essentiel du volet social étant réalisé, l'Unité de Réinsertion du Katanga n'avait plus sa raison d'être. Elle a donc été fermée le 11 novembre 2006.

Toutefois, certaines activités d'encadrement financées par le Copirep au Katanga se poursuivent encore à ce jour.

Il s'agit de l'Opération " terres arables " en faveur des Partants volontaires de la Gécamines qui ont choisi de se réinsérer dans le domaine de l'agriculture, et la réalisation des projets modèles de haute visibilité.



Le pool des secrétaires. Efficacité et bonne humeur

1.2.4 L'évolution des effectifs

A la fin de l'année 2006, le COPIREP compte 33 agents.

La fermeture de l'Unité de Réinsertion du Katanga a occasionné le départ de cinq agents dont un a été recruté au poste de caissier au COPIREP.

Quatre unités ont rejoint l'équipe du Copirep, en l'occurrence deux chargés de Passation des Marchés, un Caissier et une Secrétaire chargée des archives.

Par ailleurs, le contrat de l'Expert en Passation des Marchés, après un encadrement efficient des cadres de la CPM, est arrivé à son terme au mois d'octobre 2006.

Les tableaux et graphiques ci-dessous donnent la répartition des effectifs par catégories, par qualification et par sexe.

Tableau 9 : Répartition des effectifs de 2003 à 2006

Catégories	2003	2004	2005	2006
Secrétaire Exécutif	1	1	1	1
Secrétaires Exécutifs Adjoints	2	2	2	2
Experts Internationaux	0	1	1	0
Responsables des cellules	2	4	4	5
Cadres	1	11	17	16
Personnel de collaboration	5	8	10	9
Total des effectifs	11	27	35	33

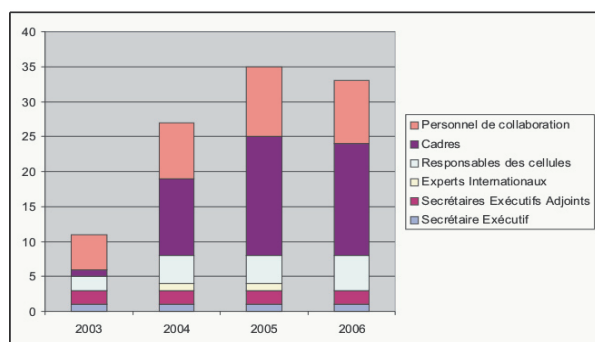
Tableau 10 : Répartition des effectifs par qualification de 2003 à 2006

Catégories	2003	2004	2005	2006
Ingénieurs	0	2	2	2
Economistes	3	8	11	11
Juristes et administratifs	2	4	4	5
Financiers et comptables	0	2	4	4
Autres	6	11	14	11
Total des effectifs	11	27	35	33

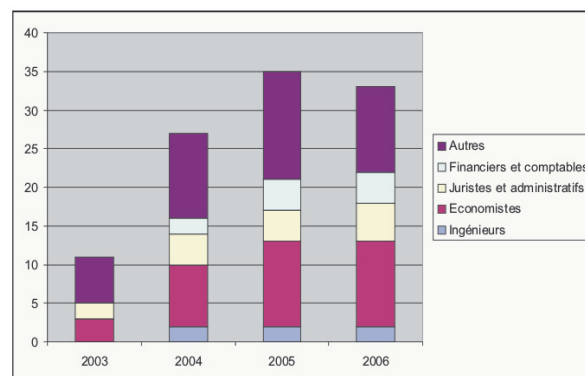
Tableau 11 : Répartition des effectifs par sexe en 2006

Catégories	2003	2004	2005	2006
Hommes	9	20	25	24
Femmes	2	7	10	9
Total des effectifs	11	27	35	33

Graphique IX : Evolution des effectifs de 2003 à 2006



Graphique X : Répartition des effectifs par qualification en % en 2006



Graphique XI : Répartition des effectifs par sexe

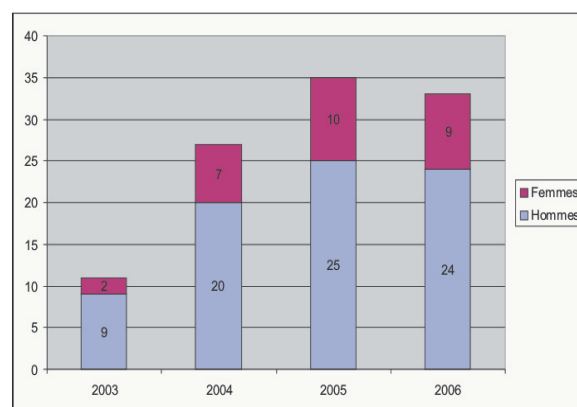


Photo de famille lors de la cérémonie d'échange des vœux au Copirep

CHAPITRE 2

LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

2.1. L'amélioration du climat pour les investissements	41
2.2. La Réforme des secteurs et des entreprises publiques cibles ..	46
2.3. Le Volet social de la Réforme	63
2.4. La communication du Projet CDSP	69
2.5. La passation des Marchés	71



2.1. L'amélioration du climat pour les investissements

Les activités relatives à l'amélioration du climat pour les investissements se sont focalisées autour de deux axes à savoir :

- **l'appui aux institutions judiciaires, aux centres d'arbitrage et ;**
- **la poursuite du processus d'adhésion à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA),** dans le but de renforcer la sécurité juridique des investissements.

En outre, le Copirep a apporté son **appui à l'Agence Nationale Pour la Promotion des Investissements (ANAPI)**, principale structure congolaise de promotion des affaires.

D'une manière générale, l'ensemble des activités prévues a été réalisé et certaines d'entre elles sont en cours de finalisation.

Tableau 12 : Synthèse des activités en 2006 de l'amélioration du climat pour les investissements

N°	Activités réalisées	Montant engagé (USD)	Dépenses de l'année (USD)	Dépenses cumulées (USD)
01	Appui aux Centres d'arbitrage Aménagement des locaux Fourniture des mobiliers et matériels de bureau Installation site web	122 312	99 578,12	99 578,12
02	Appui aux Tribunaux de commerce Réhabilitation bâtiment Mobiliers Matériels informatiques	211 153	39 911	39 911
03	Appui à l'Inspection générale de la Justice Aménagement des locaux Fourniture des mobiliers et matériels de bureau Installation site web	166 809	108 679	108 679
04	Appui au Journal Officiel	78 640	23 536	23 536
05	Processus d'adhésion à l'OHADA Sensibilisation au droit OHADA Harmonisation du droit national	38 000	27 485,83	27 485,83
06	Appui à l'Anapi Financement des frais opérationnels	2 701 000-	314 700	1 177 131

2.1.1. La consolidation du système judiciaire congolais

La consolidation du système judiciaire congolais s'est traduite par les activités suivantes :

- l'appui **au système judiciaire congolais** par la mise en place d'un programme d'archivage des dossiers judiciaires.
- la réhabilitation des bâtiments et la fourniture des mobiliers et équipements informatiques au Centre d'Arbitrage du Congo (CAC) et au Centre National de Conciliation et de Médiation (CENACOM) ;

- la dotation en mobiliers, équipements informatiques et de reprographie en faveur des **tribunaux de commerce de Kinshasa-Gombe, Kinshasa-Matete, et Lubumbashi**;
- la réhabilitation du bâtiment de **l'Inspection Générale de la justice** et la fourniture des mobiliers et équipements informatiques;
- l'appui au **Journal Officiel** de la RDC par le renforcement des capacités du personnel de la station GLIN du Journal Officiel aux nouvelles méthodes de travail du " Global Legal Information Network " (GLIN), un réseau mondial d'information juridique.

2.1.1.1. Appui aux Cours et Tribunaux

En 2006, l'activité principale entreprise en relation avec l'appui aux cours et tribunaux a porté sur le suivi de la finalisation du rapport du consultant sur le nouveau programme d'archivage des dossiers judiciaires en RDC.

Un Guide de gestion des dossiers judiciaires a été élaboré et il traite de la gestion des dossiers judiciaires. Ce nouveau programme vient d'être élaboré, sous l'égide du Copirep, avec la participation des juges, greffiers et archivistes congolais. Au cours de l'année 2007, ce programme sera distribué à tous les Cours et Tribunaux du pays.

2.1.1.2. Appui à deux centres d'Arbitrage

a. Le Centre d'Arbitrage du Congo (CAC)

Pour permettre à ce centre d'être opérationnel et visible, le Copirep a financé l'aménagement des locaux dudit centre pour un montant de USD 43 689,59.

Le mobilier, d'une valeur de USD 10 393,- ainsi que des équipements informatiques pour USD 20 503,- ont également été fournis. Le COPIREP est intervenu pour l'installation d'un site Web à hauteur de USD 1 574,-

L'inauguration officielle de ce centre est prévue au courant du mois de janvier 2007. En attendant cette inauguration, le CAC a effectivement commencé à fonctionner, et a déjà enregistré une première affaire.

b. Le Centre National de conciliation et de Médiation

Le programme d'appui au CENACOM prévoyait l'aménagement des locaux, la fourniture de mobilier et équipements informatiques, et la formation des arbitres.

Au cours de l'année 2006, les locaux ont été aménagés pour un montant de USD 19 481,53,- Le mobilier d'une valeur de USD 7 336,- a été livré tandis que les équipements informatiques déjà commandés seront livrés au début de l'année 2007.



La Ministre du Portefeuille, avec à sa droite son collègue de la Justice, lors de la cérémonie d'inauguration du CAC

Tableau 13 : Interventions en faveur des centres d'arbitrage en 2006

Catégorie	CAC (Usd)	CENACOM (Usd)
Aménagement des locaux	40 689,59	19 481,53
Fourniture de mobilier	10 393	7 336
Matériel de bureau & Equipements informatiques	21 678	0
TOTAUX	72 760,59	26 817,53



Les arbitres du CENACOM en formation

ENCADRE 2 :

LE CENTRE D'ARBITRAGE DU CONGO

Le Centre d'Arbitrage du Congo (CAC) est une asbl créée par l'arrêté du Ministre de la Justice du 18 juin 2003 qui lui a octroyé la personnalité civile.

Le CAC a pour mission d'intéresser le public à l'arbitrage en lui offrant une institution permanente qui l'organise et en garantit le bon fonctionnement.

Le règlement d'arbitrage proposé par le CAC se caractérise par la souplesse de ses règles de procédures auxquelles les parties sont étroitement associées, qu'il s'agisse de la saisine, de la désignation des arbitres, de l'étendue de leur mission, dans un esprit total de justice et d'équité.

Le Centre d'Arbitrage du Congo est opérationnel depuis juillet 2003. Il dispose d'une liste de 25 arbitres sélectionnés parmi les praticiens du droit et des opérations commerciales et financières (professeurs d'universités, anciens haut magistrats, dirigeants d'entreprise, etc.). Un effectif réduit du personnel y assure la permanence.

Quelques affaires ont été enregistrées dans ses locaux situés sur l'avenue du Marais 49, dans la commune de la Gombe, à Kinshasa – RDC, et certaines ont déjà été tranchées par voie de sentence.

Le CAC dispose d'un site web visible à l'adresse suivante : www.cac-rdc.org

ENCADRE 3:

LE CENTRE NATIONAL D'ARBITRAGE, DE CONCILIATION ET DE MEDIATION

Le Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation (CENACOM) est une initiative de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) qui s'inscrit dans la ligne de ses activités en tant que chambre de commerce, d'industrie, de métiers et d'agriculture de la République Démocratique du Congo.

Le CENACOM a été créé en décembre 2004, sous forme d'établissement d'utilité publique, par arrêté du Ministre de la Justice.

Il a pour missions de développer une activité d'information et de promotion de l'arbitrage et de la médiation, et d'organiser et d'encadrer des procédures d'arbitrage et de médiation.

Pour aider à réaliser ses missions, le CENACOM a élaboré deux règlements dont l'un traite de l'arbitrage, et l'autre de la médiation et la conciliation. Ces deux textes fournissent aux opérateurs économiques un cadre et des mécanismes de règlement, voire des préventions de litige, rapides et efficaces. Ils pallient les inconvénients stigmatisés de la justice étatique.

Le CENACOM sélectionne ses membres et les arbitres parmi les dirigeants d'entreprises, les avocats et les professeurs d'universités.

Ses locaux, fraîchement aménagés grâce à l'appui du COPIREP, sont logés dans le bâtiment du siège Social de la Fédération des Entreprises du Congo, situé sur l'avenue des Aviateurs, dans la commune de la Gombe, à Kinshasa - RDC.

2.1.1.3. Appui à trois tribunaux de commerce

Les tribunaux qui ont bénéficié de cet appui sont :

- le tribunal de commerce de Kinshasa-Matete ;
- le tribunal de commerce de Kinshasa-Gombe ;
- le tribunal de commerce de Lubumbashi.

a. Le tribunal de commerce de Kinshasa-Gombe

Cette juridiction a commencé à fonctionner cette année 2006. Elle a été équipée en mobilier pour une valeur de USD 16 800,- en matériel informatique pour USD 13 345,- en toges et fournitures de bureau pour un montant de USD 3 982,-

b. Le tribunal de commerce de Kinshasa-Matete

Ce tribunal n'a pas encore commencé à fonctionner faute de bâtiment, bien qu'ayant reçu du COPIREP des fournitures de bureau et des toges. La poursuite de l'appui du COPIREP à ce tribunal est conditionnée par la mise à disposition d'un bâtiment de l'Etat à cette juridiction.

c. Le tribunal de commerce de Lubumbashi

L'appui à ce tribunal a connu un retard du fait de l'occupation du bâtiment par des tiers. La première action réalisée au cours de l'année 2006 a été d'obtenir, avec le concours des autorités judiciaires, la libération des lieux et la construction d'un mur de clôture d'une valeur de USD 4 409,- pour sécuriser l'immeuble.

Toujours au cours de l'année 2006, un architecte a été recruté avec pour missions de proposer le plan de réhabilitation du bâtiment du tribunal, d'évaluer le coût de la réhabilitation et d'assurer le suivi des travaux. Les travaux effectués par l'architecte ont permis d'engager la procédure de recrutement de l'entrepreneur pour les travaux de réhabilitation. Le début des travaux proprement dits est prévu pour le 1^{er} trimestre 2007.

Néanmoins, à la suite de la fermeture au cours de l'exercice 2006 de l'Unité de Réinsertion au Katanga " URK ", le COPIREP a fourni

d'ores et déjà à ce tribunal les ordinateurs et le mobilier jadis utilisés par l'URK.

2.1.1.4. Réhabilitation de l'Inspectorat général des services judiciaires

Les travaux de réhabilitation et de climatisation des locaux de l'Inspectorat Général des services judiciaires évalués à USD 180 000, - sont en cours d'exécution et seront achevés au cours de l'exercice 2007.

Au cours de l'année 2006, le COPIREP a fourni du mobilier pour une valeur de USD 11.144,- ainsi que des équipements informatiques.



Le bâtiment de l'Inspectorat Général des services Judiciaires

2.1.1.5. Appui au Journal Officiel

La connexion du Journal Officiel au GLIN est effective depuis 2005.

En 2006 le Copirep a assuré le recyclage du personnel du Journal Officiel sur les techniques du GLIN et le suivi de l'insertion des textes et arrêts de la Cour Suprême de Justice (CSJ), le tout pour amener à une amélioration des méthodes d'insertion. Ce recyclage est assuré par un consultant recruté à cet effet par le COPIREP qui l'a également chargé d'étudier les possibilités d'extension du GLIN dans les autres provinces de notre pays.

Durant cette année, le Journal Officiel a atteint un rythme d'insertion de 1 088 textes de lois et 64 arrêts de la CSJ, sur ce portail.

Le Copirep a également pris en charge, dans le cadre d'un protocole d'accord conclu au mois de décembre 2005, le paiement partiel des primes du personnel. Le paiement de la totalité des primes est conditionné par le maintien d'une cadence d'insertion d'au moins 200 textes de lois et 50 arrêts de la CSJ.

2.1.2. Les processus d'adhésion à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires

Le gouvernement de la République, au cours de sa réunion du 10 février 2006, a pris la décision d'adhérer à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

Dans la perspective de cette adhésion et comme pour les années antérieures, le COPIREP a poursuivi ses efforts de formation, de vulgarisation et de sensibilisation à ce nouveau droit. C'est ainsi qu'en 2006, le COPIREP a organisé la première partie d'une campagne de sensibilisation et vulgarisation du droit OHADA dans les principales universités des onze provinces du pays, en vue de préparer les milieux d'affaires et scientifiques à la perspective de l'adhésion de la RDC à cette organisation.

Cette campagne de vulgarisation, sous forme de séminaires, réunissait à chaque fois les membres locaux de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les praticiens du Droit, les professeurs et les étudiants finalistes des deux cycles des facultés de Droit, d'Economie et des Sciences commerciales et financières.

La première partie de cette campagne s'est déroulée dans les universités suivantes :

- Université Kongo (Mbanza-Ngungu, Bas-Congo) ;
- Université des Pays des Grands Lacs (Goma, Nord-Kivu) ;
- Université catholique de Bukavu (Sud-Kivu) ;
- Université de Lubumbashi (Katanga) ;
- Université de Mbuji-Mayi (Kasaï-Oriental).

Elle devait s'étendre sur l'ensemble du territoire national. Elle a été interrompue par le processus électoral en RDC, mais reprendra en 2007.

Le coût de cette première partie de la campagne est de USD 38 000,-



Les actes uniformes du droit OHADA ont été distribués dans les universités et aux instances judiciaires

Dans la même perspective d'adhésion à l'OHADA, le COPIREP a pris en charge certaines dépenses liées à l'inauguration du centre de droit unifié de la Faculté de droit de l'Université de Kinshasa.-

Il a également poursuivi la distribution auprès de la Cour Suprême de justice, des cours d'appel et parquets près les cours d'appel, des universités et des diverses autres institutions du pays, des plaquettes OHADA et de près de 500 codes OHADA, don de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA).

2.1.3. L'appui à l'Agence nationale pour la Promotion des Investissements

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de promotion de croissance économique menée par le secteur privé, le COPIREP a continué à apporter son appui à l'Agence Nationale pour la promotion des Investissements (ANAPI) en finançant ses frais opérationnels à hauteur de USD 305 901,-

2.2. La Réforme des secteurs et des entreprises publiques cibles

Au cours de l'année 2006, le COPIREP a initié et conduit, conformément à sa mission, des actions dans les cinq secteurs cibles du Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP), que sont : les **Mines**, les **Finances**, les **Transports**, les **Postes et Télécommunications**, ainsi que l'**Energie**.

2.2.1 Le secteur des Mines

Durant l'exercice 2006, les actions du COPIREP dans ce secteur ont concerné l'**élaboration du plan minier**, le renforcement des capacités opérationnelles des administrations minières par la mise à leur **disposition des véhicules** tout terrain, l'**Assistance financière à la Commission de validation des Droits Miniers et des Carrières**, l'**Audit Financier du CAMI** (Cadastre Minier) ainsi que la mise à jour du **Système Informatisé de Gestion des Titres Miniers** (SIGTIM), la mise en place d'une équipe de gestion chargée de la **stabilisation des activités industrielles de la Gécamines**, l'**audit**

financier et comptable de la MIBA, (La Minière de Bakwanga).

2.2.1.1 Elaboration du plan minier congolais

Le Ministère des Mines a organisé un atelier de consolidation des termes de référence en vue de l'élaboration de ce Plan Minier. Cet atelier qui a duré trois jours, a connu la participation de plusieurs experts nationaux et internationaux. Le COPIREP a pris en charge les frais d'organisation de ces assises à hauteur de USD 41.137,-

2.2.1.2. Dotation de véhicules

Cinq administrations minières provinciales ont été dotées de véhicules tout terrain. Il s'agit des Divisions provinciales du Maniema, du Sud Kivu, de l'Equateur, de la Province Orientale et du Kasai Oriental. Le coût global de cette dotation y compris les frais de transport jusqu'à destination est de \$ 97.695,-

Tableau 14 : Synthèse des activités en 2006 dans le secteur des Mines

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1.	Elaboration du Plan Minier	\$ 44 795,-	\$ 41 137,33	\$ 41 137,33
2.	Dotation des véhicules au Ministère des Mines	\$ 97 695,-	\$ 97 695,-	\$ 97 695,-
3.	Assistance à la Commission de validation des droits miniers et des carrières.	\$ 66 803,-	\$ 10 772,-	\$ 10 772,-
4.	Audit Financier du CAMI	\$ 67 941,-	\$ 19 250,-	\$ 38 500,-
5.	Audit Organisationnel du CAMI	\$ 70 804,29	\$ 25 532,-	\$ 60 080,-
6.	Système Informatique de Gestion des Titres Miniers	\$ 117 194,-	\$ 35 158,73	\$ 35 158,73
7.	Stabilisation des activités industrielles de la Gécamines	3 754 764,53 Euros	1 532 791,71 Euros	1 803 284,37 Euros
8.	Audit Financier et comptable de la MIBA	\$ 154 500,-	\$ 154 500,-	\$ 154 500,-

2.2.1.3. Assistance financière à la Commission de validation des Droits Miniers et des Carrières

Dans le dessein d'assainir la situation des droits miniers et des carrières litigieux délivrés avant la mise en place du Cadastre Minier, le Gouvernement a décidé, par décret n° 048-C/2005 du 14 septembre 2005 de mettre en place une Commission ad hoc.

Depuis sa mise en place, cette Commission n'a pas bénéficié d'un budget pour son fonctionnement. Le COPIREP, à la demande du Ministre des Mines, a pallié cette carence en finançant le budget de fonctionnement de cette Commission à hauteur de USD 10.772,- afin de lui permettre de remplir efficacement son mandat et assurer la sécurité de la propriété minière.

2.2.1.4. Cadastre Minier (CAMI)

Au cours de l'année 2006, trois actions essentielles ont été réalisées en faveur du CAMI. C'est notamment la finalisation de ***l'audit organisationnel du CAMI***, la mise en place et du suivi de ***l'audit financier du CAMI***, et la mise à jour du ***SIGTIM***.

L'audit organisationnel du CAMI vise la réorganisation de ses structures afin de les rendre aptes à atteindre les missions dévolues au CAMI. Le coût de cet audit a été de USD 60 080,-

La mission ***d'audit financier*** du Cadastre minier visait l'assainissement de sa situation financière. Elle a concerné l'audit des états financiers pour l'exercice comptable 2005. Le coût des services s'est situé à hauteur de USD 38 500,-

ENCADRE 4:

LA COMMISSION DE VALIDATION DES DROITS MINIERES ET DES CARRIERES

La Commission de Validation des Droits Miniers et des Carrières a été créée aux termes de l'article 338 de la Loi N°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.

Elle a une double mission :

- étudier et se prononcer sur les droits miniers et/ou de carrières faisant l'objet de réclamation ou de contentieux et qui lui sont déférés conformément aux dispositions de l'article 337 alinéa 4 de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;*
- statuer sur tout contentieux né pendant la période de transition de l'entrée en vigueur du Code Minier.*

La Commission de validation jouit de l'indépendance et statue par voie de décision de validation ou d'invalidation des droits miniers et/ou des carrières faisant l'objet de réclamation ou de contentieux ou décision statuant sur tout autre contentieux relevant de sa compétence. Toutes les décisions prises par la Commission sont publiées dans le Journal Officiel, les journaux spécialisés, les quotidiens locaux et diffusés sur internet.

Pour étudier, statuer et se prononcer sur les dossiers de contentieux, la Commission de Validation dispose de trois mois, avec possibilité de prorogation d'un mois lorsque les circonstances l'exigent.

Toute partie qui s'estime lésée à la suite d'une décision de la Commission de Validation a la possibilité d'exercer le droit de recours administratif et juridictionnel conformément aux dispositions des articles 313 à 316 du Code Minier.

L'Assemblée Plénière, le Bureau et le Secrétariat Technique d'Appoint constituent les organes de la Commission de Validation.

L'Assemblée Plénière est composée de 15 membres dont 2 délégués du Cabinet du Président de la République, un délégué du Ministère de l'Intérieur, un délégué du Ministère du Plan, deux délégués du Ministère de la Justice, cinq délégués du Ministère des Mines, un délégué du Ministère de l'Environnement et trois personnalités indépendantes choisies parmi les anciens Doyens de Faculté de Droit ou les anciens Bâtonniers.

Le SIGTIM, mis en place progressivement depuis 2003 au CAMI, a révélé des limites et certaines difficultés opérationnelles. Par ailleurs, le système mis en place est incompatible, dans la génération des coordonnées des sommets des concessions, avec ce qui est prévu dans le code minier.

En vue de mettre à jour cet outil, une mission mixte COPIREP – CAMI s'est rendue en Afrique du Sud et au Mozambique afin de prendre des contacts préliminaires avec une firme susceptible de réaliser cette mise à jour.

ENCADRE 5:

LE SYSTEME INFORMATISE DE GESTION DES TITRES MINIERS

Le Système Informatisé de Gestion des Titres Miniers (SIGTIM) est un logiciel de gestion des titres miniers conçu en accord avec les dispositions du nouveau code minier et sa réglementation.

Toutes les procédures de gestion des titres miniers découlant des dispositions du nouveau code minier et sa réglementation ont été ainsi informatisées et permettent de ce fait au CAMI de traiter avec rapidité et de manière automatique toutes les informations relatives à un Titre minier ou à un Titre de carrière.

Le SIGTIM comprend plusieurs modules permettant de manière automatique:

- *d'enregistrer et de vérifier l'identité d'un requérant et éventuellement celle de son mandataire, le type de droit sollicité, le contrôle de son éligibilité et de sa capacité financière ;*
- *de reporter les coordonnées géographiques des sommets d'une concession sur la carte électronique de l'ensemble du territoire national ;*
- *d'instruire toutes les transformations qu'un titre minier peut subir, à savoir les cessions, les amodiations, les hypothèques, les reformulations et la transformation d'un permis de recherche en permis d'exploitation ;*
- *de produire les documents cadastraux tels que les avis cadastraux, les notifications d'avis cadastraux, les projets d'arrêté, les certificats, ...*
- *d'établir et de notifier les notes de débit aux requérants et contrôler en même temps les paiements des droits superficiaires ;*
- *de rendre compte, sous forme de statistiques, de demandes reçues, instruites et en cours d'instruction ainsi que permettre un contrôle des dates en vue de l'application des dispositions légales relatives aux délais d'instruction des dossiers et au respect des obligations de maintien de validité des titres ;*
- *de retracer l'historique de la vie d'un titre et de visualiser les différentes listes des titres expirés, cédés, caducs, amodiés, ...*

Il convient cependant de noter que ce système tel qu'implanté actuellement n'est pas encore entièrement opérationnel.

Son installation n'est pas complètement achevée, et des mises à jour sont nécessaires, entre autre la migration de la base des données vers une autre plus solide et capable de s'adapter à la complexité du cadastre de la RDC.

2.2.1.5. Générale des carrières et des Mines (Gécamines)

Le Gouvernement a décidé de mettre en place une " équipe pare-feu " chargée de gérer et de stabiliser les activités industrielles de la Gécamines.

Au cours de l'exercice 2006, Le Copirep a matérialisé cette décision gouvernementale par la mise en place effective d'une nouvelle équipe de gestion chargée de la stabilisation des activités industrielles, et de la **définition du plan d'urgence** pour le redémarrage rapide de la production.

a. La mise en place de l'équipe de gestion

La nouvelle équipe chargée de la stabilisation des activités industrielles de la Gécamines a été mise en place le 18 janvier 2006. Il s'est agi d'une équipe mixte composée d'experts internationaux et de cadres congolais, pour une période de 18 mois au terme de laquelle elle doit proposer un plan définitif de restructuration de la Société.

Le contrat conclu avec le cabinet français " SOFRECO " est de 3.018.168 euros. Pour prendre en compte certaines activités nouvelles nécessaires à cette stabilisation, le COPIREP a conclu avec SOFRECO un avenant qui porte le montant total de son intervention à 3 754 764,53 Euros

Le COPIREP a en outre défini pour la Gécamines deux missions, l'une de certification des états financiers pour les exercices 2002 à 2005 et d'audit de la dette, l'autre du recrutement des consultants pour les effectuer.

Il a également finalisé des missions d'évaluation juridique et financière des accords de partenariat conclus par la Gécamines.

Se basant sur les conclusions de l'évaluation juridique des accords de partenariat conclus par la Gécamines, il a enfin défini une mission d'assistance juridique à la Gécamines dans la renégociation de certains contrats de partenariat.



 Signature du contrat SOFRECO

b. La définition du plan d'urgence

Au terme de la première phase de la mission de la nouvelle équipe, le COPIREP a procédé à la validation du rapport sur l'état des lieux actualisé de la Gécamines et a également approuvé, avec le Conseil d'Administration de la Gécamines, le Plan d'urgence proposé pour le redémarrage rapide de la production de l'entreprise.

Ce plan d'urgence prévoit la mise en place d'une troisième filière de production par " l'extraction par solvant ". Le Copirep a défini une mission chargée de l'expertise de ce Plan d'Urgence et recruté un autre expert international dans ce but.

Pour s'assurer de la faisabilité du Plan d'urgence, le COPIREP a effectué des visites de terrain au niveau des sites miniers et des unités de production du Groupe Centre qui y sont impliqués.

2.2.1.6. Actions dans le secteur du Diamant.

Dans le cadre du **Programme Economique du Gouvernement** (PEG), le COPIREP a reçu mission de réaliser certaines actions concernant essentiellement le secteur du diamant. C'est notamment l'**audit financier et comptable de la Minière de Bakwanga** (MIBA), l'**audit de la production, des ventes et des taxes payées à l'Etat par la Minière de Senga-Senga** (SENGAMINES), l'**audit financier et comptable du Centre d'Expertise et d'Evaluation du Congo (CEEC) et du diagnostic du secteur du diamant.**

L'audit financier et comptable de la Miba vise l'assainissement de la situation financière et la restauration de la bonne gouvernance dans la principale entreprise d'exploitation industrielle du diamant. Cette mission, financée par le Gouvernement à qui les conclusions y relatives ont été transmises, a coûté USD 154.500,-

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'objectif du Gouvernement d'assainir et de rendre performant le secteur du diamant, une des sources principales de recettes d'exportation à l'heure actuelle.

2.2.2 Le secteur des Finances

La réforme du secteur des Finances vise à offrir à l'initiative privée une **intermédiation financière** efficace, des **douanes** souples aux procédures simplifiées et rapides, et un système d'**assurances** qui sécurise et rassure.

Ce secteur comprend donc les sous secteurs " Banques ", " Douanes ", " Assurances ", ainsi que le sous secteur " Autres " qui comprend les aspects non répertoriés dans les trois catégories précitées, on citera par exemple l'appui au processus de certification de la **Dette Publique Intérieure** (DPI) de l'Etat.

Tableau 15 : Synthèse des activités en 2006 dans le secteur des Finances

N°	Activités réalisées	Montant engagé	Dépenses de l'année	Dépenses cumulées
1	Interventions en faveur de l'amélioration de l'intermédiation financière	\$ 1 239 075,-	\$ 170 815,-	\$ 481 545,-
2	Mise en œuvre du manuel de procédures harmonisées, intégrées et simplifiées du Guichet unique au Port de Matadi.	\$ 63 175,-	\$ 63 175,-	\$ 63 175,-
3	Audits financier et organisationnel de la SONAS dans la perspective de sa restructuration.	CFA 50 000 000 et \$ 81 500,-	CFA 50 000 000 et \$ 81 500,-	CFA 50 000 000 et \$ 81 500,-
4	Appui au processus de certification de la Dette Publique Intérieure (DPI).	\$ 379 071,-	\$ 151 628,-	\$ 379 071,-

2.2.2.1. Amélioration de l'intermédiation bancaire.

Dans ce cadre les activités suivantes ont été réalisées :

- suivi de la mission d'audit financier de la BCC,
- suivi de la mission d'audit financier du PEG,
- suivi de la mission de liquidation de la NBK et de la BCA par le consultant du cabinet MUPEPE,
- suivi de la mission de liquidation de la BCCE.

Ces différentes missions ont été confiées à des consultants à l'expertise éprouvée, dans le plus strict respect des procédures de passation des marchés de service.

Le coût global de ces missions, entamées en 2005 et qui se sont poursuivies en 2006, est de USD 1.721.385,- dont USD 809.223, engagés, soit 47%

Tableau 16 : Interventions en faveur de l'amélioration de l'intermédiation bancaire

Consultant	Mission	Coût Prévu (USD)	Montant engagé (USD)	Echéance
Deloitte	Audit financier BCC	248 700	189 270	Echu au 30.05.06
PWC	Audit du PEG	142 190	138 408	Echu au 30.06.06
Mupepe	Liquidation BCA -NBK	609 470	310 830	Echu au 19.08.06
Coudert-Figepar	Liquidation BCCE	721 025	170 715	07.10.07

La différence observée entre les coûts prévus des missions et les montants engagés est due d'une part aux frais remboursables qui n'ont pas été intégralement utilisés, et d'autre part au fait que la mission " liquidation de la BCCE " n'est pas encore arrivée à son terme.

Il convient de relever par ailleurs que la Banque Centrale a continué à bénéficier de l'appui du Copirep dans le financement du Groupe de réflexion sur le blanchiment des capitaux (GREB).

Ainsi, une campagne nationale de vulgarisation de la Loi sur le blanchiment des capitaux a été soutenue, et des missions de renforcement des capacités des experts du GREB ont été financées, le tout pour un montant total de USD 12 213,-

2.2.2.2 **Douanes,**

Le COPIREP a poursuivi ses efforts pour la mise en œuvre du manuel de procédures harmonisées, intégrées et simplifiées du Guichet unique au Port de Matadi. Pour mémoire, le système de guichet unique au port de Matadi, sous la responsabilité de l'OFIDA, a été instauré en 2004.

L'instauration de ce système vise la réduction des coûts et des délais de dédouanement, ainsi que la suppression des tracasseries administratives, autant d'écueils qui contribuent à classer le Port de Matadi parmi les plus chers au monde, réputation propre à décourager les investissements.

Ce système se limitait à centraliser la facturation et la perception des taxes et des recettes des divers services impliqués dans la procédure de dédouanement.

L'harmonisation des actes posés par ces intervenants, dont les principaux sont l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) responsable de la taxation des droits d'entrée et de sortie, l'Office National des Transports (ONATRA) responsable de la manutention et de l'entreposage, et l'Office Congolais de Contrôle (OCC) en charge du contrôle de qualité, demeure une question importante.

L'élaboration du manuel de procédures harmonisées, intégrées et simplifiées y apporte une réponse concrète.

Malheureusement, les divergences des intérêts des entreprises publiques actrices du dédouanement ont créé des malaises qui ont entraîné de nombreux arrêts de travail.

La persistance des malentendus a poussé le Gouvernement à intervenir. Le COPIREP a participé au dénouement de la crise, et a procédé au recrutement d'un expert de haut niveau pour lever les obstacles à la mise en œuvre effective des nouvelles procédures. Les conclusions de son travail sont attendues pour fin février 2007.



Visiste d'information au guichet unique de l'OFIDA
au port de Matadi

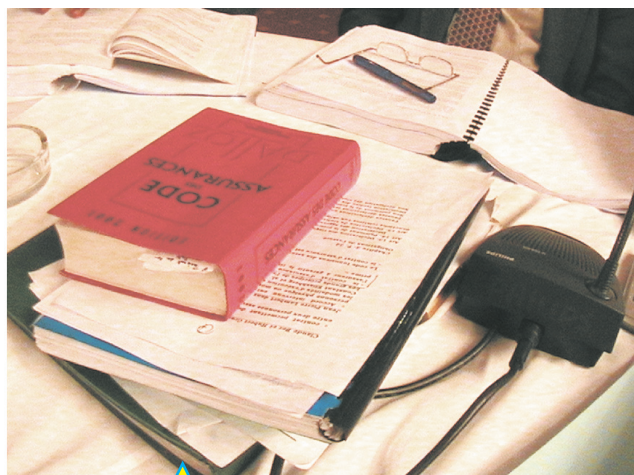
2.2.2.3 **Assurances**

Pour ce qui est du domaine des assurances, le Copirep a élaboré le Code des Assurances en 2006. Ce code, une fois promulgué, consacrera la libéralisation de cette activité encore exercée en situation de monopole par la Société Nationale d'Assurances (SONAS).

Cette entreprise publique devra en conséquence s'atteler à une profonde restructuration afin de se préparer à affronter la concurrence.

Dans cette optique, le COPIREP a entrepris, durant l'exercice 2006, l'organisation et le financement des audits financier et organisationnel de la SONAS dont les montants se sont situés respectivement à CFA 50 000 000,- et USD 81 500,-

Le diagnostic découlant de ces travaux qui est prévu pour janvier 2007 permettra de définir les axes stratégiques de la réforme de la SONAS.



Le Code des assurances

ENCADRE 6

Elaboration d'un Code des Assurances.

En République Démocratique du Congo, la législation relative à l'assurance est constituée de textes disparates, incomplets et dont beaucoup ne répondent pas aux impératifs d'urgence d'une économie moderne.

Ces textes, élaborés depuis 1967, établissent le monopole d'une société d'Etat dans ce secteur. Ce monopole n'a pas été propice au développement de l'assurance dans le pays.

Il est donc apparu nécessaire de proposer une législation moderne et complète, sous forme d'un Code des Assurances, comprenant toutes les dispositions actuellement en force dans des Etats comparables à la République Démocratique du Congo .

Ce code des assurances devra favoriser la concurrence dans le secteur en le libéralisant, tout en prenant en compte les particularités du pays pour pouvoir être immédiatement applicable en toutes ses parties.

Mais si l'Etat renonce au monopole, il doit cependant exercer ses responsabilités en ce qui concerne le contrôle du marché et la discipline des opérateurs dans l'intérêt des assurés et de la sécurité financière offerte par les entreprises d'assurances.

Aussi, a-t-il été présenté au Gouvernement un rapport comprenant :

- a. un projet de Code des Assurances ;**
- b. un projet de texte de loi sur la structuration et mise en place des organes chargés de contrôler le marché des assurances ;**
- c. un projet de texte de loi abrogeant tous les textes qui confèrent un monopole quelconque à la SONAS.**

Le Projet du Code des assurances édicte les principes et règles devant régir les contrats d'assurances, les différents types d'assurances, les entreprises d'assurances, les intermédiaires (courtiers et agents généraux), les règles prudentielles, consuméristes et le contrôle de la concurrence (qui contribuent au renforcement de la protection des assurés), ainsi que le cadre de fonctionnement des organes de contrôle et de régulation.

Il s'inspire du Code CIMA, mais au contraire de celui-ci, il couvre toutes les branches d'assurance y compris les assurances Transports.

. Les risques situés en République Démocratique du Congo ne pourront désormais être assurés qu'auprès d'une entreprise d'assurances agréée par les Autorités de Tutelle du secteur. Il sera mis fin à la délocalisation des contrats d'assurance telle qu'on l'observe aujourd'hui

Le présent code ne s'applique pas aux assurances dont la gestion est confiée par la Loi à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS).

Il s'applique, toutefois, aux assurances portant sur des risques à caractère social et souscrites par des entreprises d'assurances agréées en République Démocratique du Congo.

2.2.2.4. **Certification de la Dette Publique Intérieure**

Il convient de noter également la poursuite de l'appui apporté au processus de certification de la Dette Publique Intérieure (DPI).

Le COPIREP a, en effet, financé le processus de la certification de cette dette dans les Territoires Réunifiés.

S'agissant des dettes dont les créanciers avaient accepté d'en renégocier le montant, et qui ont été déjà certifiées, une première tranche de USD 42.500.000 a été payée par une banque commerciale recrutée par le COPIREP.

2.2.3 *Le secteur des Transports*

L'immensité du territoire de la RDC, d'une superficie de 2.345.409 km², est à elle seule un facteur qui montre clairement l'importance du développement du système des transports dans la relance de l'économie nationale.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement de la République, par le biais du Ministère des Transports et avec la collaboration de la Banque mondiale, a produit un document intitulé " Cadre des Politiques de Transports et Plan d'Actions ". Ce document définit les orientations stratégiques à adopter pour moderniser et développer le secteur des transports en RDC de 2002 à 2015.

Le système des transports de la République Démocratique du Congo se caractérise entre autres par l'inexistence d'interconnexion entre ses trois principaux réseaux de chemin de



Un des aspects du transport urbain à Kinshasa

fer, le quasi absence de concurrence entre les différents modes de transport dont la gestion des principales infrastructures y afférentes est confiée à des entreprises publiques.

Celles-ci, en situation de quasi monopole dans leurs modes respectifs, ont montré leurs limites à assurer les services attendus d'elles par la communauté nationale.

Ainsi que le préconise le Document du nouveau cadre des politiques de transport, le développement du secteur des transports passe notamment par **la réforme de son cadre légal et institutionnel** afin de l'adapter aux exigences d'organisation et de libéralisation du secteur.

A cet effet, la mise en place d'une **Autorité de Régulation des Transports** (ART), ainsi que **la restructuration des entreprises publiques** de ce secteur s'imposent.



Vue aérienne du port de Matadi, point de départ du chemin de fer Matadi - Kinshasa

Encadré 7 :

Cadre des politiques de transports et plan d'actions

Le Gouvernement de la République, par le biais du Ministère des transports et en collaboration avec la Banque Mondiale, a produit le Document " cadre des politiques de transport et plan d'actions ".

Ce document définit les orientations stratégiques à adopter pour moderniser et développer le secteur des transports en RDC de 2002 à 2015.

Le système des transports de la République Démocratique du Congo est caractérisé notamment par :

- **son caractère hétérogène dû à la discontinuité de la navigation sur le fleuve Congo, base du système des transports en RDC ;**
- **la localisation géographique de ses principales infrastructures de transport orientées aux seules régions de l'Ouest (Kinshasa/Bas-Congo) et Sud (Katanga), locasation renforcée par les investissements portuaires et ferroviaires y réalisés ;**
- **sa vocation centrifuge qui a favorisé le développement des transports à vocation extérieure et l'expansion insuffisante de transport à vocation intérieure ;**
- **l'inexistence d'interconnexion entre ses trois principaux réseaux de chemins de fer ;**
- **le quasi absence de concurrence entre les différents modes de transport, et**
- **l'inefficacité des entreprises publiques du secteur à assurer l'entretien et le développement des infrastructures de transport dont elles ont la charge.**

Pour permettre à la RDC de disposer d'ici 2015, d'un nouveau système de transport cohérent dont la qualité des infrastructures sera améliorée, les coûts de prestation des services compétitifs et un réseau de transport multimodal dont les interconnexions intégrales dans les différents modes seront assurées, le document cadre préconise :

- **la réforme du cadre institutionnel et réglementaire des transports afin de l'adapter aux exigences d'organisation et de libéralisation du secteur ;**
- **les investissements massifs dans le domaine des infrastructures de transport ;**
- **la promotion du partenariat avec le secteur privé, dans la gestion et le développement des infrastructures, dans un système régulé ;**
- **le renforcement des capacités des ressources humaines dans le cadre des programmes de formation en corrélation avec les exigences du développement du secteur ;**
- **l'ancrage du développement durable par la conciliation entre les exigences de développement et de l'aménagement du territoire ainsi que par la protection de l'environnement, le renforcement de la sécurité et la lutte contre la pollution ;**
- **la restructuration des entreprises publiques gérant les infrastructures ou assurant les services de transport**

La mise en œuvre des recommandations reprises ci-haut permettra à la RDC de disposer d'un nouveau système de transport moderne qui répond aux impératifs du développement socio-économique du pays et de la sous région. Ainsi les objectifs suivants seront atteints :

- **l'intégration des différentes entités économiques du pays en les rendant complémentaires afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la réhabilitation, la modernisation et l'interconnexion de tous les réseaux ;**
- **les conditions optimales de sécurité d'exploitation par le respect et l'application des normes recommandées par les organisations internationales compétentes ;**
- **la satisfaction des besoins en transport des populations à des prix compétitifs par l'implication accrue du secteur privé en partenariat avec le secteur public ;**
- **la promotion de l'administration du territoire national en favorisant la mobilité des services chargés de garantir la sécurité des biens et des personnes, condition sine qua non, pour le renforcement de l'unité nationale et la promotion du développement socio-économique ;**
- **l'intégration régionale prônée par l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en mettant en application les recommandations des organisations sous-régionales auxquelles la RDC a adhéré.**

**Tableau 17 : Synthèse des activités en 2006
dans le secteur des Transports**

N°	Activités réalisées	Montant engagé (Usd)	Dépenses de l'année (Usd)	Dépenses cumulées (Usd)
1	Diagnostic SNCC *	0	0	0
2	Diagnostic RVA *	0	0	0
3	Diagnostic RVM *	0	0	0
4	Audit du personnel de la RVM	32 600	0	0
5	Audit du personnel de la RVA	73 420	0	0
6	Audit du personnel de la SNCC	145 643	0	0

* Réalisation en interne par le COPIREP.

2.2.3.1 Réforme du cadre légal et institutionnel

Dans le cadre de la réforme du secteur des transports, des études sectorielles initiées par le ministère ont été financées au travers du programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction " PMURR ", géré par le BCMI.

Ces études avaient pour objectif principal la modernisation du cadre légal qui régit le secteur des transports et la résolution des écueils qui entravent, au plan institutionnel et réglementaire, le développement du système des transports de la RDC afin qu'il puisse répondre adéquatement aux impératifs du développement socio-économique du pays et de la sous-région.

Elles ont toutes abouti à la conclusion selon laquelle le cadre légal et institutionnel du secteur des transports ne répondait plus aux évolutions techniques et technologiques dans les différents modes ni à l'organisation afférente à un secteur libéralisé et régulé.

C'est ainsi que plusieurs avant-projets de loi et projets de loi ont été proposés dans le but de conformer le secteur de transport congolais au nouvel environnement institutionnel et juridique caractérisé notamment par la libéralisation des activités dans le secteur.

Le COPIREP, qui a participé à toutes ces études, appuie le ministère des Transports et Voies

des communications, dans la mise en place du nouveau cadre juridique et institutionnel de son secteur auprès des instances gouvernementale et parlementaire.

Il s'agit des études suivantes :

1. Réforme du cadre institutionnel des transports
2. Réforme du cadre institutionnel des transports urbains
3. Actualisation du Code de l'Aviation Civile
4. Restructuration de la Direction de l'Aéronautique Civile
5. Etude sur la sécurité routière

Toutes ces études sont achevées, et ont donné lieu aux propositions de loi suivantes :

1. Avant projet de loi générale pour les transports et avant projet de texte organique du ministère des transports.
2. Projet de loi sur les transports urbains.
3. Projet de Code de l'Aviation Civile.
4. Projet de création de l'Agence Nationale des Services de Surveillance de la Sécurité de l'Aviation Civile.

Ils attendent d'être validés par le Gouvernement et approuvés au Parlement.

2.2.3.2 Autorité de Régulation des transports (ART)

La mise en œuvre de la politique de libéralisation du secteur rend nécessaire la création de l'Autorité de Régulation des Transports " ART ".

A cet effet, le COPIREP a réalisé des actions qui ont concerné la **formation des futurs cadres de l'ART**, la préparation d'un **projet de loi portant création de " l'Autorité de Régulation des Transports (ART) "**, et les **modalités de mise en place de l'ART**.



Les membres de la future ART en formation

ENCADRE 8

L'AUTORITE DE REGULATION DES TRANSPORTS

Conformément au nouveau cadre des politiques de transport, la volonté politique implique la mise en place d'un nouveau cadre juridique, réglementaire et institutionnel rénové et adéquat pour garantir le développement du secteur à travers une concurrence loyale entre les opérateurs, une participation accrue des opérateurs privés dans le secteur et une amélioration de la qualité des services de transport.

Pour veiller au respect des règles de la concurrence et garantir les intérêts de tous les partenaires dans le secteur (opérateurs et consommateurs), la mise en place par le Gouvernement d'une structure de Régulation autonome et indépendante s'est avérée indispensable. En effet, l'Autorité de Régulation des Transports (ART) est un élément important de la modernisation du dispositif congolais pour rationaliser le fonctionnement du système des transports, pour mobiliser les acteurs privés potentiels et pour crédibiliser l'ensemble de la démarche auprès des partenaires internationaux et des bailleurs de fonds publics et privés.

L'ART a pour missions entre autres de :

- veiller à la continuité des services de transport et protéger l'intérêt général ;**
- piloter et/ou assurer le suivi des projets de partenariat public-privé dans le domaine des transports, de la conception jusqu'à l'expiration des contrats ;**
- réguler la concurrence dans le secteur des transports ;**
- proposer toutes modifications législatives, réglementaires ou toutes normes qui lui paraissent nécessaires à l'évolution du secteur des transports et au développement de la concurrence ;**

Sur base des missions définies ci-haut, l'ART accomplira plusieurs tâches notamment :

- assister le gouvernement dans la conception et l'exécution du cadre légal régissant les contrats de partenariat dans le secteur des transports ;**
- arbitrer les litiges qui opposent les opérateurs entre eux, entre les opérateurs et l'Etat, entre les opérateurs et les usagers ;**
- conseiller le Gouvernement sur tout programme et toute question relative aux projets de partenariat public-privé, notamment en ce qui concerne la sélection ou l'approbation des projets ...**

a. La formation des futurs cadres de l'Agence de Régulation

L'organisation des séminaires de formation théorique sur la régulation auprès de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) à Paris et des stages d'immersion dans les principales agences de régulation en Europe (France), en Afrique du Nord (Maroc), en Amérique du Nord (Canada) et en Amérique du Sud (Argentine et Brésil) ont permis aux futurs cadres de l'Agence d'appréhender la régulation et les institutions de régulation dans le contexte des réformes économiques et de la mondialisation ainsi que de maîtriser les techniques de régulation sectorielle dans le contexte des concessions d'infrastructures et services de transport.

b. Le projet de loi portant création de l'Autorité de Régulation des Transports "ART"

Sur base des connaissances acquises dans le domaine de la régulation et des stages d'immersion auprès des agences de régulation visitées, les experts ont défini les caractéristiques principales de la future Autorité de Régulation des Transports congolais, tout en tenant compte des spécificités institutionnelles et politiques du pays.

Par la suite, le COPIREP a élaboré le texte légal de création de l'ART sur base du rapport du Consultant et des travaux menés à bien par le groupe d'Experts dans le cadre de leur formation et des ateliers de validation des stages d'immersion.

Le projet de loi portant création de l'ART a été transmis au Ministre des Transports le 22 décembre 2005 pour sa validation par le Gouvernement avant son adoption par le Parlement.

c. Les modalités de mise en place de l'Agence de Régulation

Cette ultime phase constitue l'étape charnière entre la partie relative à la formation aux techniques de régulation et la mise en œuvre pratique et concrète de l'Agence de Régulation sur la base d'instruments et d'un programme de travail.

La finalisation de cette étape ne pouvant se concrétiser qu'avec la promulgation des lois

définissant le nouveau cadre juridique des entreprises publiques (notamment la loi sur les établissements publics) et la loi créant l'ART, le COPIREP a proposé la mise en place d'un embryon constitué d'experts formés par un Consultant.

Cet embryon aura pour tâche d'assister le Gouvernement dans la réalisation des projets de Partenariat Public Privé du secteur des transports, dont les études de restructuration des entreprises gérant les infrastructures sont très avancées.

2.2.3.3. Restructuration des entreprises publiques du secteur

Au courant de l'année 2006, le COPIREP a réalisé, dans le secteur des transports, les diagnostics (organisationnels, structurels, techniques, opérationnels et financiers) de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo "SNCC", de la Régie des Voies Aériennes "RVA" et de la Régie des Voies Maritimes "RVM".

2.2.4. Le secteur des Postes et Télécommunications

Les actions menées dans le secteur des Postes et Télécommunications sont inscrites dans la poursuite des réformes initiées par le Gouvernement depuis l'année 2002, avec la promulgation le 16 octobre 2002, de trois nouvelles lois qui régissent désormais ce secteur :

- la loi-cadre sur les télécommunications ;
- la loi-cadre sur la poste ;
- la loi portant création de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC).

Dans la continuité de la réforme de ce secteur, le Copirep porte son attention sur ***l'Office Congolais des Postes et Télécommunications*** (OCPT) et ***l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo***



 Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT)

Tableau 18 : Synthèse des activités du secteur des PTT.

N°	Activités réalisées	Montant engagé (Usd)	Dépenses de l'année (Usd)	Dépenses cumulées (Usd)
1	Actualisation de l'Etat des lieux de l'OCPT (En cours) *	0	0	0
2	Appui à l'ARPTC			
	- Renforcement des capacités	44 749	44 749	44 749
	- Atelier " Plan national sur la gestion du spectre des fréquences "	5 000	5 000	5 000
	- Atelier sur le service universel	12 000	12 000	12 000
	- Mission sur " la mise en œuvre des activités et de services liés aux télécommunications, ainsi que la mise en place d'outils pour la mise en œuvre de réseaux de télécommunications "	739 875	739 875	739 875

* Réalisation en interne par le COPIREP

ENCADRE 9:

Mise en place du service universel en RDC

La loi cadre sur les télécommunications institue de manière claire et formelle la libéralisation du Secteur des télécommunications. Dans ce contexte, le législateur a insisté sur la mise en place d'un Service Universel afin de permettre au quasi totalité de la population d'accéder, à moindres frais, aux différents services offerts par les télécommunications.

Or, l'état des lieux du service universel en RDC montre une situation paradoxale.

Si l'on peut noter une sensibilité certaine des pouvoirs publics à l'importance du service universel (reconnaissance du concept dans la loi, forte demande des ministères techniques pour développer les moyens de communication), il n'existe cependant pas de politique sectorielle arrêtée, ni programme de déploiement.

Par ailleurs, l'état des infrastructures de base est déplorable (absence du backbone national et de couverture nationale en téléphonie fixe, défaillance de l'opérateur historique OCPT, mauvais état des moyens de transports, de la distribution d'électricité, ...).

La mise en place de la Politique Nationale de développement du service vise la réalisation des objectifs ci-après :

- consolider la cohésion nationale et l'intégrité territoriale ;**
- améliorer la qualité et étendre la couverture géographique des services publics ;**
- faciliter la reconstruction du tissu économique dans les zones d'activités éloignées des grands centres urbains ;**
- freiner l'exode rural en réduisant le sentiment d'isolement des populations rurales et en revalorisant leurs activités traditionnelles ;**
- mettre en place des conditions favorables qui permettent à tous les citoyens de la R.D. Congo et à tous les acteurs économiques et sociaux, de s'intégrer progressivement dans la dynamique de construction de la société de l'Information ;**
- veiller à l'extension de l'offre de services de communication aussi bien sur le plan de la couverture géographique qu'en terme de services à valeur ajoutée élevée et de bonne qualité de service ;**
- adopter une politique d'extension du service universel adaptée au contexte de la R.D. Congo ;**
- adopter une politique d'extension du service universel adaptée au contexte de la R.D. Congo ;**
- aider au développement du secteur privé des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en promouvant l'esprit d'entrepreneuriat ;**
- sensibiliser les décideurs des pouvoirs publics, les chefs d'entreprises et les représentants de la société civile au rôle essentiel que peuvent jouer les TIC dans tous les domaines du développement économique, politique, social, et culturel ;**
- doter le pays des moyens de financement qui garantissent à la fois autonomie et indépendance quant à la mise en oeuvre sur terrain des priorités de déploiement du service universel.**

2.2.4.1. Office Congolais des Postes et Télécommunications

Avec le concours des experts indépendants, le COPIREP s'est employé à définir les grands axes stratégiques de la réforme de l'OCPT. Les conclusions de cette étude ont été discutées au sein du Groupe Sectoriel de Travail du secteur (GST/PTT) et ont débouché sur une proposition de restructuration présentée au Gouvernement par le canal du Ministre des Postes et Télécommunications.

La stratégie suggérée consacre la séparation des activités de poste de celles des télécommunications. Dans cette perspective, les activités de poste seront exercées au sein d'un établissement public, et celles de télécommunications reviendront à une société commerciale privée.

Ces axes stratégiques transmis au Gouvernement depuis avril 2005 n'ont hélas pas encore été discutés et adoptés. Entre-temps, la situation sociale, technique et financière de l'entreprise a évolué. En effet, l'exécution d'un plan social, (décrit à la section 3 du présent chapitre, § 2 : Volet social de la réforme : OCPT) a conduit à la réduction des charges sociales et à l'apaisement de la tension sociale au sein de cette entreprise jadis théâtre de grèves à répétition.

Dans ce contexte, le COPIREP a décidé d'actualiser l'état des lieux de l'entreprise et, sur cette nouvelle base de proposer de nouvelles options stratégiques de restructuration de cette société. Ce travail est en cours et sera finalisé courant 2007.

2.2.4.2. Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo

L'ARPTC est une Agence technique autonome chargée de réguler le secteur de la Poste et des Télécommunications en RDC.

Elle a pour mission de veiller au respect des lois et des règles techniques et économiques en matière d'exploitation dans un secteur désormais ouvert à la concurrence.

Le COPIREP apporte un appui à cette agence dans le domaine du renforcement de ses capacités humaines.

En 2006, cet appui s'est concrétisé par les actions suivantes :

- appui financier au renforcement de capacités de l'agence par le biais de deux cadres qui ont suivi une formation qualifiante en vue de l'obtention d'un B.A.D.G.E. en régulation des télécommunications, en novembre 2006 pour un coût de USD 44 749 ;
- réception des rapports de la mission relative à la " mise en œuvre des activités et de services liés aux télécommunications, ainsi que la mise en place d'outils pour la mise en œuvre de réseaux de télécommunications " réalisée par le Groupement ICEA & Cie ;
- organisation de quatre ateliers réunissant tous les opérateurs des télécommunications :
 - a) atelier sur la présentation et la validation par les opérateurs télécoms du " projet relatif au plan national sur la gestion du spectre des fréquences " (Avril 2006) pour un coût de USD 5000,-
 - b) deux ateliers sur le choix et l'application par les différents opérateurs d'un modèle de calcul des coûts (Avril et juillet 2006).
 - c) atelier sur la mise en place du " Service Universel en RDC " (juillet 2006) pour un coût de USD 12 000,-
- la définition et le suivi des missions du Consultant chargé de la lecture critique et de la validation des rapports de la mission réalisée par le Groupement ICEA pour un coût de USD 739 875,-



Faisceau Répétiteur Parabolique Hertzien téléphonie mobile

2.2.5. Le secteur de l'Energie

Le secteur de l'Energie est subdivisé en trois sous secteurs à savoir les **hydrocarbures**, l'**électricité** et l'**eau**.

Tableau 19 : Synthèse des activités du secteur de l'Energie

N°	Activités réalisées	Montant engagé (Usd)	Dépenses de l'année (Usd)	Dépenses cumulées (Usd)
1	Appui budgétaire à la Cellule d'Appui Technique du Ministère de l'Energie pour la finalisation des options de base de la réforme du secteur de l'Electricité	195 000	92513	92 513
2	Réalisation du diagnostic global de la Société nationale d'Electricité (SNEL)	1 500	1 500	1 500

2.2.5.1. Sous secteur des hydrocarbures.

Les rapports sur les options de stratégies de réforme du sous secteur des hydrocarbures, et sur la restructuration de la COHYDRO ont été validés.

Ces rapports serviront de base à l'élaboration d'un rapport sur la restructuration de la COHYDRO, au second semestre de l'exercice 2007.



Les installations de la SOCIR à Muanda

ENCADRE10

Le Code de l'Electricité

Le secteur de l'électricité en RDC est actuellement dominé par la Société Nationale d'Electricité, opérateur public qui bénéficie d'un monopole de fait sur les trois segments de la filière électricité que sont la production, le transport et la distribution.

En effet, la loi n° 74/012 du 10 juillet 1974 portant reprise par l'entreprise publique SNEL des droits, obligations et activités des sociétés privées d'électricité, accorde à cette dernière l'exclusivité du transport et de la distribution de l'électricité en RDC.

Pourtant, le cadre juridique qui régit le secteur de l'électricité comporte une série de textes promulgués depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour et dont certains consacrent la libéralisation du secteur de l'électricité. Il en est ainsi des arrêtés ministériels 072/CAB. ENER/94 et 074/CAB.ENER/94 qui autorisent de manière explicite les privés à construire et à exploiter à des fins commerciales, des centrales hydroélectriques, contrariant ainsi le monopole de fait accordé à la SNEL.

Dans le cadre de la réforme du sous secteur de l'électricité qui s'inscrit dans la démarche globale de la réforme de l'économie, le COPIREP contribue aux travaux d'élaboration d'un code de l'électricité qui permettra au Gouvernement de disposer d'un instrument de gestion de ce secteur clé de l'économie dans des conditions de clarté et d'harmonie des textes juridiques de base, de transparence des procédures et de promotion de la concurrence.

Ce Code édictera les principes et règles régissant le fonctionnement du marché de l'électricité, les activités des opérateurs intervenant dans le secteur et des organes chargés de la régulation et du contrôle du secteur.

2.2.5.2. **Sous secteur de l'Electricité.**

Dans le sous secteur de l'électricité, le Copirep a apporté un appui budgétaire à la Cellule d'Appui technique du Ministère de l'Energie (CATE) pour la finalisation des études sur les options de base de la reforme du sous secteur de l'Electricité.

Ces options seront discutées dans un atelier de validation et serviront de base pour l'élaboration d'un code de l'électricité.

S'agissant de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) qui opère en monopole dans le sous secteur de l'Electricité, le Copirep a élaboré un rapport diagnostic de l'entreprise.

Ce rapport servira de support à un atelier qui regroupera les experts du Gouvernement, de la SNEL et du COPIREP. Les conclusions

qui s'en dégageront serviront de base à l'élaboration des options stratégiques de sa restructuration.

2.2.5.3. **Sous secteur de l'Eau.**

Dans ce sous secteur, le Copirep a apporté un appui technique et financier aux travaux de finalisation du projet de Code de l'eau dont la mission a été confiée à la Cellule d'Appui Technique à l'Energie (CATE). Cette finalisation consiste en l'harmonisation des trois projets existants qui ont été élaborés respectivement par le Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement, le Ministère de l'Environnement et la Commission Nationale de l'Energie.

L'élaboration du Code de l'Eau s'inscrit dans le programme de réforme du secteur de l'Eau en RDC.



Le Secrétaire Exécutif du COPIREP en visite d'information au barrage hydroélectrique d'Inga



Le Code fixera les conditions de transport de l'énergie électrique



La réforme du secteur de l'Eau, un grand chantier

2.3. Le Volet social de la Réforme

Le volet social de la réforme des entreprises publiques a été exécuté dans un climat relativement calme au sein de différentes entreprises publiques ayant bénéficié de cette activité du Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP). Les principaux axes de cette activité ont concerné la poursuite du processus **d'encadrement des ex-employés de la Gécamines** - partants volontaires, et la réalisation d'études sur la **restructuration des réseaux «Ecoles» et «Médical»** de cette entreprise, le **paiement des**

décomptes finals des agents de l'Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT) et des agents actifs et non actifs des trois banques en liquidation, l'élaboration des **ébauches des plans sociaux** de la Régie des Voies Aériennes (RVA), de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC) et de la Régie des Voies Maritimes (RVM).

L'élaboration de ces ébauches de plans sociaux s'inscrit dans le cadre du Projet Multimodal de Transport (PMT).

Tableau 20 : Synthèse des activités en 2006 du volet social de la réforme

N°	Activités réalisées	Montant engagé (Usd)	Dépenses de l'année (Usd)	Dépenses cumulées (Usd)
1	Appui aux initiatives de réinsertion économique des ex employés de la Gécamines :			
	- avances sur le financement de 152 microprojets individuels, associatifs et communautaires en faveur de 1.720 bénéficiaires	478 118,00	297 900,32	389 665,32
	- encadrement PACT et fourniture de 75 kits ou projets modèles catalyseurs des initiatives privées à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi.	1 949 588,44	515 154,00	1 573 872,00
	- soutien financier et technique aux projets agricoles de 79 associations des ex agents (1.569 bénéficiaires) à Likasi (Tanga Mazembe), à Lubumbashi (Sambwa) et à Kolwezi (Katebi)	777 674,00	204 221,75	204 221,75
2	Etude sur la restructuration du réseau :			
	- Médical de la Gécamines	131 104,35	87 062,25	87 062,25
	- Ecole de la Gécamines	105 800,00	31 740,00	31 740,00
3	Paiement des primes d'assiduité :			
	- au personnel médical de la Gécamines (1.040 agents)	412 000,00	109 289,64	305 720,14
	- aux enseignants de la Gécamines (1.183 agents)	700 000,00	122 580,00	460 200,00
4	Paiement des décomptes finals aux agents de l'OCPT : 4.004 sur 4.289 personnes	11 500 000	437 643,90	10 299 544,90
5	Paiement des décomptes finals aux agents des banques en liquidation (BCA, BCCE et NBK) :			
	- actifs (2.601)	10 698 895,00	8 290 915,00	10 696 500,00
	- non actifs (879)	2 710 791,00	2 659 329,00	2 659 329,00
6	Réinsertion des agents déflatés de l'OCPT et des banques en liquidation	0	0	0
7	Elaboration des plans sociaux sur la restructuration de la RVA, de la SNCC et de la RVM : audits du personnel	73 420	0	0

2.3.1. Le processus d'encadrement des ex-employés – partants volontaires de la Gécamines

Ce processus s'est poursuivi à travers l'appui par le Copirep à leurs initiatives de réinsertion économique, la réalisation de projets modèles de réinsertion par des centres d'incubation créés à cette fin, la poursuite de l'opération " Terres arables ".

2.3.1.1. Appui aux initiatives de réinsertion économique

Les ex employés de la Gécamines ont continué à bénéficier de l'assistance technique de l'ONG PACT CONGO et du financement de leurs microprojets par le PCDSP.

Au 31 décembre 2006, la situation de financement des microprojets se présente comme suit :

Tableau 21 : Financement des microprojets au 31 décembre 2006 (en USD)

Microprojets	Nombre de bénéficiaires	Montant d'engagement (Usd)	Montant décaissé (Usd)
Lot 1 (41 projets)	234 personnes	114 635	109 835
Lot 2 (111 projets)	1.486 personnes	363 483	278 830,32

Ce soutien financier est accordé sous forme de dons aux projets individuels, associatifs et communautaires respectivement de Usd 1 000, Usd 2 500 et Usd 10 000.

Les tranches décaissées au titre du lot 1 ont atteint 95,81 % d'exécution, soit Usd 109 835, quant au lot 2, les tranches décaissées ont représenté 76,98 % du total, soit Usd 278 830,32.



Projet individuel de réinsertion: une quincaillerie à Lubumbashi

2.3.1.2. Réalisation des projets modèles de réinsertion

A l'initiative du COPIREP, trois centres d'incubation ont été installés respectivement à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi par un consultant recruté à cette fin.

Au total, 75 kits ou projets modèles catalyseurs des initiatives privées ont été fournis en faveur des ex-employés. A la fin de l'incubation et de la formation appropriée, les kits ont été cédés aux différents bénéficiaires.

Cette activité a été réalisée par une ONG spécialisée pour un coût global hors taxes de Usd 1 949 588,44.

Le niveau de décaissement au 31 décembre 2006 est de Usd 1 573 872,-

2.3.1.3. Opération terres arables



Champs des «Partants volontaires» à Sambwa

Cette action vise l'encadrement des projets agricoles des ex-employés de la Gécamines qui ont choisi ce secteur d'activité pour leur réinsertion économique.

79 associations disséminées à travers les trois bassins de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi sont concernées par cette opération. Elles réunissent 1569 personnes. L'enveloppe disponible est de Usd 777 674,- Au 31 décembre 2006, Usd 204 221,75 soit 26,26 % ont été décaissés.

Tableau 22 : Financement des projets agricoles au 31 décembre 2006 en USD

Désignation	Nombre de bénéficiaires	Montant d'engagement (Usd)	Montant décaissé (Usd)
Projets agricoles (79 projets)	1 569 personnes	777 674	204 221,75

Pour la réussite de cette opération, les bénéficiaires ont reçu l'assistance technique de six consultants agronomes, en raison de 2 agronomes par bassin et le coût de ce budget est de USD 67 200,-

Ces bénéficiaires sont impliqués directement dans les opérations de passation des marchés, et de suivi des entrepreneurs opérant sur le terrain.

C'est ainsi que les Commissions d'adjudication des Marchés ont été mis en place au sein des associations formées par les ex-agents.

Les associations ont pu dès lors participer aux procédures de passation des marchés des travaux et fournitures dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets respectifs.

La difficulté d'un recrutement rapide des bons entrepreneurs pour la réalisation des travaux de génie et de labour a retardé l'amorce des travaux dans le délai exigé par la saison culturale 2006.

Les activités de réinsertion des partants volontaires de la Gécamines ont fait l'objet d'une évaluation réalisée par un consultant indépendant après une année du programme d'encadrement.

A l'issue de cette évaluation, quelques pistes de solutions ont été proposées pour améliorer ce programme.

Le coût global de cette intervention est de USD 80 592,-

2.3.2. La restructuration des réseaux «Ecoles» et «Médical»

Les axes stratégiques de la restructuration de la Gécamines recommandent notamment la suppression de toutes les activités qui ne font pas partie de son corps de métier. C'est le cas par exemple de ses réseaux «Ecoles» et «Médical».

Or, tout au long de son existence, la Gécamines a très largement développé ces réseaux. Au regard de leur impact social, ils devraient être traités de façon particulière.

A titre d'exemple, la Gécamines possède l'une des infrastructures médicales la plus importante du pays : 7 hôpitaux, 3 cliniques, 14 dispensaires périphériques et 18 dispensaires d'usine.

Des études pour la restructuration de ces deux réseaux ont donc été commandées.

ENCADRE 11

Les réseaux «Ecoles» et «Médical» de la Gécamines

A l'époque de sa splendeur, la Gécamines supportait la lourde enveloppe sociale de ses 23.750 agents, et contribuait à régler une bonne partie des problèmes sociaux de la province minière du Katanga. Dans ses trois principaux bassins de production, et même bien au-delà, la Gécamines faisait tout. Elle fournissait le maïs, entretenait ces célèbres majorettes qui agrémentaient toutes les cérémonies officielles, possédait des jets qui ne servaient pas qu'à l'entreprise, assurait l'enseignement de qualité, entretenait les meilleurs hôpitaux, etc.

Hélas, après une longue période de mauvaise gestion, la Gécamines s'est trouvée plongée dans une situation de crise financière, technique et sociale très aiguë : un outil de production vétuste et obsolète, une dette d'environ 1,6 milliards de dollars US, une production en chute libre, et un personnel désormais largement pléthorique.

Ce sombre tableau a rendu nécessaire l'exécution d'un programme de restructuration qui passe notamment par l'arrêt de toutes les activités qui ne constituent pas le corps de métier de la Gécamines, en ce compris l'éducation et les soins médicaux, ainsi que la réduction des effectifs du personnel pour adapter celui-ci au niveau réel de production de l'entreprise. Un programme de «départs volontaires», assorti d'un volet social en termes de réinsertion économique des ex-employés-partants volontaires a été mis en œuvre.

Pour atténuer le coût social de la restructuration et permettre aux familles des agents partants volontaire de la Gécamines de continuer à bénéficier de la scolarité et des soins médicaux de qualité après leur départ de l'entreprise, le COPIREP a apporté, dès l'année 2004, un appui financier aux écoles et hôpitaux de la Gécamines.

Cet appui s'est matérialisé par la prise en charge du paiement des primes d'assiduité aux enseignants et au personnel médical dans le cadre du volet social de la restructuration de cette entreprise.

L'enveloppe globale de cet appui est de Usd

L'étude sur la restructuration du réseau médical de la Gécamines a été amorcée. Elle devra définir la stratégie durable de restructuration à moyen et long terme de ce réseau, y compris les modalités de désengagement de l'entreprise de ses activités dans ce secteur. Le coût de cette étude est estimé à Usd 131 104,35. Quant à celle qui concerne des écoles, elle a été amorcée aussi.

Son objectif est de proposer la stratégie durable de restructuration des écoles actuellement sous la gestion de la Gécamines. Le coût global de l'intervention est estimé à Usd 105 800,-

En attendant de trouver des solutions durables pour ces réseaux, une assistance, dans le cadre de l'opération départ volontaire, a été accordée en vue de permettre à plus de 25 000 personnes (partants volontaires et leurs familles) d'accéder aux soins de santé, ainsi qu'à leurs enfants de bénéficier de l'instruction pendant 2 ans.

Cette assistance s'est matérialisée grâce à deux protocoles d'accord signés entre le COPIREP et la GÉCAMINES relatifs au paiement

des primes d'assiduité aux enseignants et au personnel médical.

La situation de deux protocoles d'accord se présente comme suit :

Tableau 23 : Décaissements en faveur des réseaux «Médical» et «Ecoles» de la Gécamines (en USD)

Protocole	Nombre de bénéficiaires	Montant d'engagement (Usd)	Montant décaissé (Usd)
Médical	1 010 agents	412 000	305 720,14
Ecoles	1 183 agents	700 000	460 200,-

En ce qui concerne le décaissement, le taux d'exécution est respectivement de 74,20 % pour les primes payées au personnel médical et de 65,74 % pour les enseignants.



L'Hôpital Sendwe à Lubumbashi

2.3.3. Le paiement des décomptes finals

Cette activité a concerné l'Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT), et les trois banques en liquidation, à savoir la Banque de Crédit Agricole (BCA), La Nouvelle Banque de Kinshasa (NBK) et la Banque Congolaise du Commerce Extérieur (BCCE).

2.3.3.1. Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT)

L'opération de paiement des décomptes finals au sein de cette entreprise est terminée.

A la clôture de l'opération, la situation de la mise en paiement des décomptes finals des agents de l'OCPT se présentait comme suit :

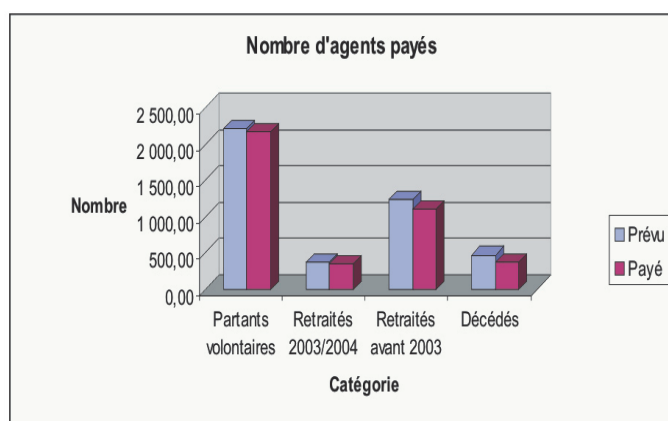
Les agents non encore payés sont constitués principalement des absents, des ayants droit des agents décédés qui n'ont pas réuni tous les actes de succession ainsi que des agents sans dossiers.

Partant de l'expérience antérieure, un programme de sensibilisation sur les opportunités de réinsertion, et une formation sur la structuration des PME ont été réalisés en faveur des partants volontaires de l'OCPT. Cette activité a été réalisée par le consultant COPEMECO en 2005 dans les provinces de Kinshasa, Sud-Kivu, Bas-Congo, Kasai Occidental, Province Orientale et Katanga. Elle a permis l'élaboration d'un programme approprié d'encadrement actuellement en cours de finalisation.

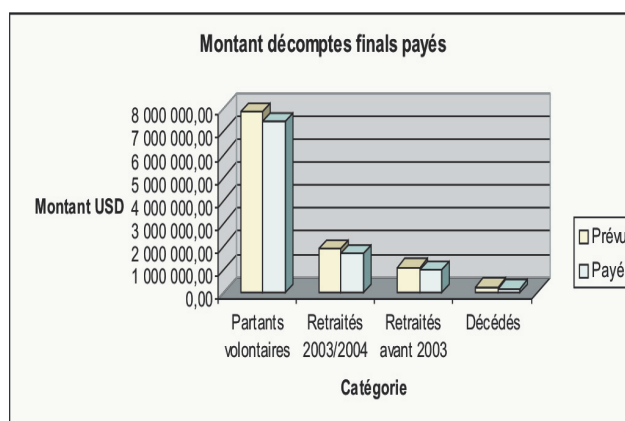
Tableau 24 : Situation des paiements des décomptes finals à l'OCPT

Désignation	Nombre d'agents		Montant décomptes	
	Prévu	Payé	Prévu (USD)	Payé (USD)
Partants volontaires	2 209	2 167	7 869 440,00	7 428 434,00
Retraités 2003/2004	369	356	1 928 473,90	1 705 311,90
Retraités avant 2003	1 236	1 110	1 080 658,00	995 808,00
Décédés	475	371	230 883,00	169 991,00
Total	4 289	4 004	11 109 454,90	10 299 544,90

Graphique XII : Nombre d'agents payés par catégories



Graphique XIII : Montants des décomptes finals payés par catégories



2.3.3.2. Banques en liquidation

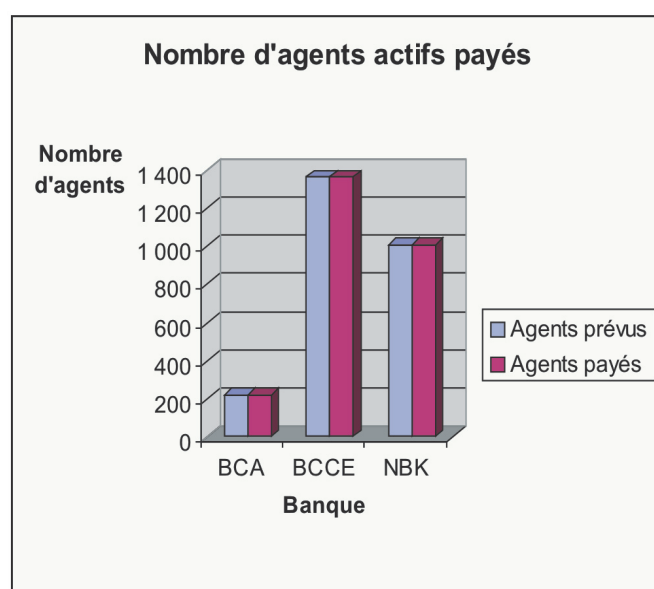
La situation de ces paiements qui concernent la BCA, la NBK, et la BCCE, se présente telle que décrite au tableau 25 (page 68).

Un programme approprié d'encadrement des agents des banques en liquidation est en cours de finalisation.

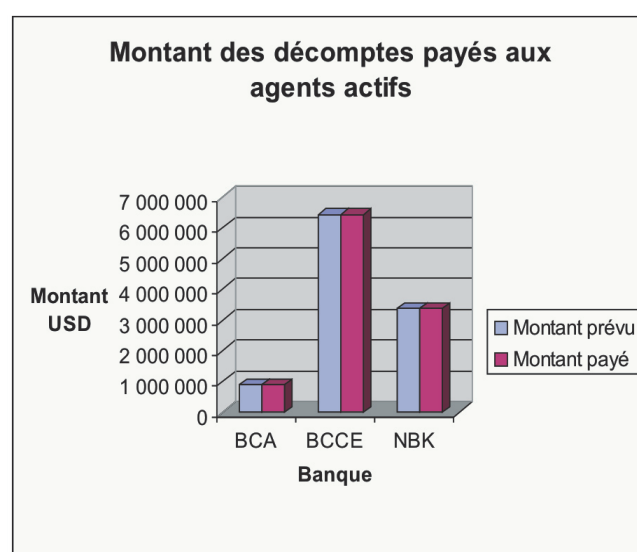
Tableau 25 : Situation des paiements des agents des banques en liquidation

Désignation	Agents actifs				Agents non actifs			
	Nombre prévu	Nombre payé	Montant prévu (USD)	Montant payé (USD)	Nombre prévu	Nombre payé	Montant prévu (USD)	Montant payé (USD)
BCA	220	220	899 595	899 595	73	73	213 440	213 440
BCCE	1 369	1 369	6 428 765	6 428 765	541	516	1 806 128	1 775 371
NBK	1 012	1 010	3 370 535	3 368 140	265	239	691 223	670 518
TOTAL	2 601	2 599	10 698 895	10 696 500	879	828	2 710 791	2 659 329

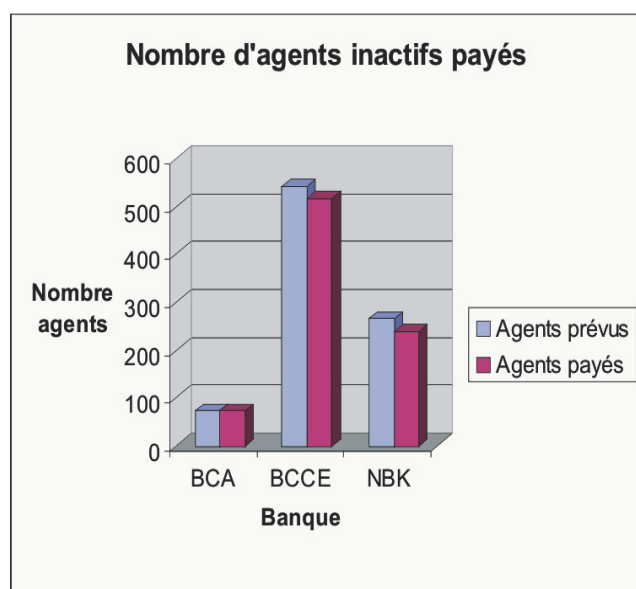
Graphique XIV : Nombre d'agents actifs des banques en liquidation payés



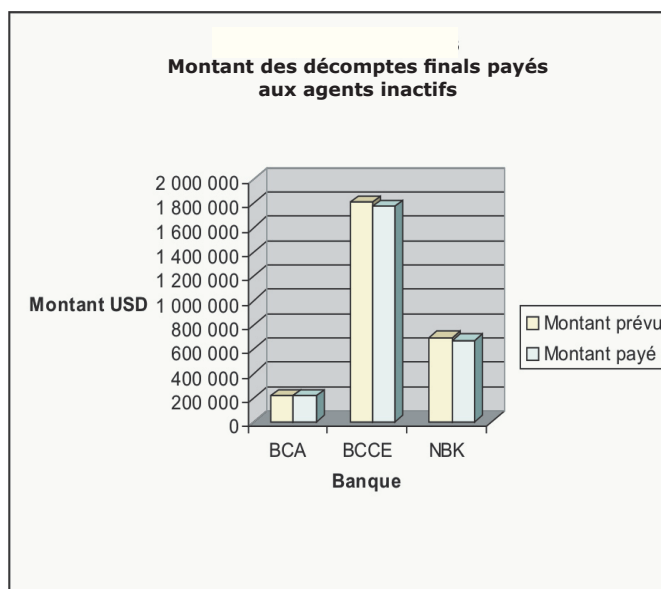
Graphique XV : Montant des décomptes finals payés aux agents actifs des banques en liquidation. (en USD)



Graphique XVI : Nombre d'agents non actifs des banques en liquidation payés



Graphique XVII : Montant des décomptes finals payés aux agents non actifs des banques en liquidation (en USD)



2.3.4 L'élaboration des plans sociaux

Dans le cadre du PMT (Programme Multimodal de Transport), le COPIREP a préparé quelques ébauches des plans sociaux de certaines entreprises publiques du secteur des Transports.

Il s'agit de la Régie des Voies Aériennes (RVA), la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC) et de la Régie des Voies Maritimes (RVM).



Le Copirep en campagne d'information des agents des banques liquidées

2.4. La communication du Projet CDSP

Les activités de communication sur le projet CDSP se sont effectuées à travers plusieurs types de canaux de diffusion dont une **lettre d'information** bimensuelle, et un **site Web**. La **presse locale**, audiovisuelle et écrite tant officielle que privée, est mise à contribution.

Des séminaires de **vulgarisation** ont été organisés et plusieurs **documentaires** à valeur pédagogique produits.

2.4.1. La lettre d'information "Copirep News".



La lettre d'information du Copirep

La lettre bimensuelle d'information "Copirep News" est une double feuille de format A4, qui relate l'actualité immédiate du PCDS.

Tirée à 500 exemplaires et disponible sur le Site Web www.copirep.org, elle est largement diffusée auprès des diverses parties intéressées par le processus de réforme des entreprises publiques, les milieux scientifiques

et d'affaires, ainsi que la presse. Après un moment de flottement dû à la difficulté de recrutement d'un bon imprimeur, "Copirep News" a repris son rythme de parution.

2.4.2. Le site Web www.copirep.org

Le site web du Copirep est une importante bibliothèque qui regroupe une abondante documentation écrite et audiovisuelle sur le PCDS.

La Passation des marchés y recourt régulièrement pour la diffusion des divers avis, sollicitation et appels d'offres, ainsi que des termes de références y relatifs.

Le site web de Copirep est référencé sur les moteurs de recherche sur le net et dispose de liens directs sur la page d'accueil des sites Web de certains journaux locaux, ce qui en augmente la visibilité.

2.4.3. La médiatisation

Le COPIREP a également maintenu un contact régulier avec la presse, audiovisuelle et écrite à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi. Ce contact a permis d'une part, la médiatisation régulière des activités du Projet en suggérant des reportages et articles, et d'autre part, l'offre de l'information juste, puisée à la bonne source.

La méthodologie adoptée par le COPIREP dans la définition des options stratégiques de restructuration de ces secteurs cibles et des entreprises desdits secteurs consiste notamment en une large participation des acteurs des secteurs concernés.



Le Secrétaire Exécutif, assisté du Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Projets, reçoit en interview une télé de Lubumbashi

Des ateliers de validation de ces options stratégiques sont donc régulièrement organisés.

Le Copirep procède à une large diffusion des travaux de ces ateliers en deux temps :

- à l'ouverture, pour informer sur les objectifs de l'atelier
- à la clôture pour relayer dans l'opinion les diverses options débattues, et celles qui sont retenues.



Interview du Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des questions juridiques à Matadi

On peut citer à titre d'illustration, pour l'année 2006, les activités suivantes :

- le séminaire sur la présentation et la validation par les opérateurs télécoms du " projet relatif au Plan national sur la gestion du spectre des fréquences " (Avril 2006) ;
- les ateliers sur le choix et l'application par les différents opérateurs du secteur des télécoms d'un modèle de calcul des coûts (Avril et juillet 2006) ;
- l'atelier sur la mise en place du " Service Universel en RDC " (juillet 2006) ;



Le Chef de Projet CDSP en conférence de presse à Kin

2.4.4. La vulgarisation

Au cours de l'année 2006, l'activité essentielle de vulgarisation a concerné la perspective de l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'OHADA.



Campagne de vulgarisation du Droit OHADA à Bukavu



Campagne de vulgarisation du droit OHADA à Goma

D'autres activités ont également connu une large diffusion notamment :

- la mise en place du Centre d'Arbitrage du Congo, ainsi que l'aménagement de ses locaux et leur équipement en matériel de bureau ;

- la mise en place du tribunal de commerce de Kinshasa-Gombe ;
- la campagne nationale de vulgarisation de la Loi sur le blanchiment des capitaux organisée par le Groupe de Réflexion sur le Blanchiment des capitaux (GREB) avec l'appui du COPIREP ;
- la mise en œuvre du manuel de procédures harmonisées, intégrées et simplifiées du Guichet unique au Port de Matadi, opération caractérisée par de nombreux remous dus à une forte résistance de divers intervenants ;
- le lancement de l'opération de mise en paiement des décomptes finals des agents des banques en liquidation.

2.4.5. Les documentaires

Dans la perspective de la réforme du secteur des transports et des entreprises qui en font partie, le Copirep a entrepris durant l'année 2006, la production des documentaires qui, non seulement, dressent un état des lieux de ces entreprises, mais aussi montrent les expériences des autres pays africains.

Ces documentaires ont principalement concerné le transport ferroviaire qui comprend les grandes entreprises parmi lesquelles la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC), l'Office National des Transports (ONATRA).

Un film documentaire de douze minutes intitulé : " Demain, un autre jour " et qui dresse

l'état des lieux du fonctionnement du Chemin de Fer Matadi – Kinshasa (CFMK) géré par l'ONATRA, s'est ajouté à deux autres films, " Le train des cannibales " (état des lieux des activités de la SNCC) et " Réussir ensemble " (La mise en concession des chemins de fer du Cameroun)

La vidéothèque du Copirep comprend plusieurs documentaires, disponibles sur son site Web, et tous largement diffusés sur les médias.

Des versions gravées sur DVD de format commercial sont également disponibles.

Dans la perspective de la restructuration de la RVA, la Celcom a entamé des contacts pour la production d'un document filmé sur les aéroports internationaux et nationaux de la RDC.

Ce projet rencontre quelques difficultés à cause du caractère particulier des sites de tournage.



▲ L'équipe de la Celcom lors du tournage d'un documentaire

2.5. La passation des Marchés

L'**attribution des marchés** par la conclusion de contrats de services de consultants, de travaux et de fournitures se font suivant les règles de passation des marchés de la Banque mondiale et ce conformément aux Plans de Passation des Marchés établis sur base du Plan d'Exécution du Projet (PEP).

Les marchés sont passés par le COPIREP conformément aux prescrits de l'Annexe 3 de l'Accord de Crédit et aux Directives de la Banque mondiale.

En août 2006, l'IDA a donné son avis de non objection au COPIREP pour la migration et

l'utilisation des Directives publiées en mai 2004 et des documents type s'y rapportant (demande de propositions et dossier d'appel d'offres). Cela permet au COPIREP d'utiliser les règles et les documents les plus récents de la Banque mondiale en matière de passation des marchés et de bénéficier des innovations apportées dans ce cadre.

L'annexe 3 de l'accord de crédit IDA 3815 DRC se rapportant au projet CDSP a ainsi été amendée.

En 2006, il a été enregistré une **augmentation des marchés remportés par les firmes congolaises**.

2.5.1. L'attribution des marchés

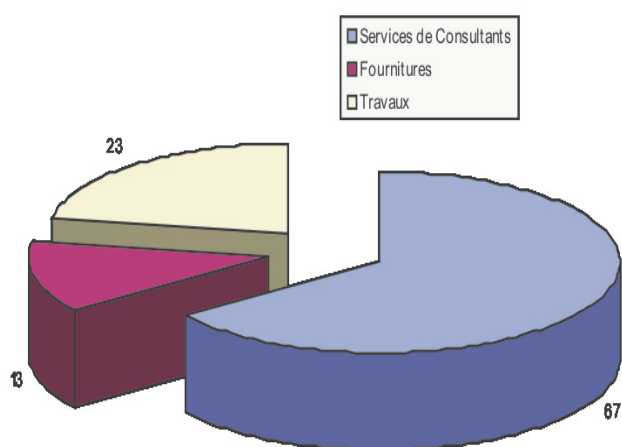
Au cours de l'exercice 2006, 136 marchés ont été adjudgés pour une valeur totale hors taxes de USD 2 798 300,52,- dont USD 1 881 200,90,- pour les services de Consultants, soit 67% de la valeur totale des marchés adjudgés.

L'attribution de marchés de travaux en 2006 a connu une hausse sensible soit 17 marchés attribués contre 3 en 2005.

Tableau 26 : Etat récapitulatif des contrats/ marchés attribués en 2006

Nature des marchés/ contrats	Nombre de marchés/ contrats	Valeur hors taxes en USD	% de la valeur totale
Services de Consultants	96	1 881 200,90	67
Fournitures	23	369 317,15	13
Travaux	17	547 782,47	23
Total	136	2 798 300,52	100

Graphique XVIII : Valeur par nature des marchés/ contrats adjudgés en 2006, exprimée en pourcentage de la valeur totale.



L'attribution des marchés de fournitures a également augmenté, soit 23 marchés attribués contre 19 en 2005.

La valeur des marchés de travaux et de fournitures conclus en 2006 représente en moyenne 25 fois la valeur des contrats et avenants conclus en 2005.

Cependant, la valeur des contrats de services de consultants ne représente plus en 2006 que 67,23% de la valeur totale des marchés adjudgés contre 98,09% en 2005.

En effet, l'exercice 2006 est caractérisé par la durée plus longue de la revue des dossiers par l'IDA, la diminution tant en volume qu'en valeur des marchés initiés.



▲ Réunion hebdomadaire à la Cellule de Passation des Marchés

2.5.2. La part des firmes congolaises

En 2006, les firmes congolaises ont été les premières d'une liste de onze pays bénéficiaires des différents marchés de travaux et de fournitures attribuées par le COPIREP.

Ces onze pays sont : Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Congo, Espagne, USA, France, Guinée, Mauritanie et RDC.

Les firmes congolaises ont, en effet, obtenu en valeur hors taxes, USD 1 487 608,- pour un total toutes taxes comprises de USD 2 798 300,- La part ainsi obtenue par les firmes congolaises représente 53,16% des marchés adjudgés.

Tableau 27 : Nationalité/pays des consultants, firmes, entrepreneurs et fournisseurs adjudicataires

Nationalité/Pays	Valeurs des contrats hors taxes en USD	% de la valeur totale	Classement
Belgique	137 120	4,90%	5
Burkina Faso	80 500	2,88%	7
Cameroun	68 750	2,46%	8
Canada	40 000	1,43%	9
Congo	1 600	0,06%	11
Espagne	275 300	9,84%	3
Etats-Unis (USA)	209 027	7,47%	4
France	338 797	12,11%	2
Guinée	32 781	1,17%	10
Mauritanie	126 815	4,53%	6
RD Congo	1 487 608	53,16%	1
Total	2 798 300	100%	

Graphique XIX : Valeur des marchés/contrats adjugés en 2006, exprimée en pourcentage de la valeur totale suivant la région du monde

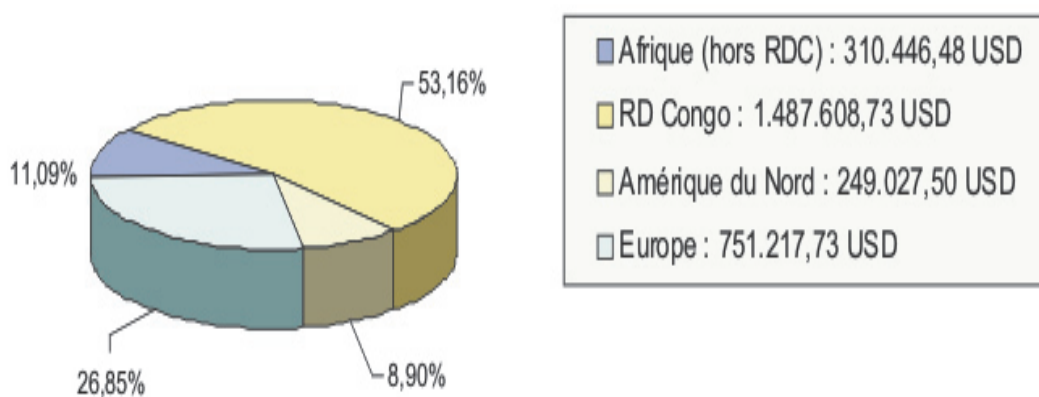


Tableau 28 : Liste des contrats conclus en 2006 dont le montant est supérieur à 10.000 USD HT

Firme de consultants, consultants individuels, fournisseurs et entrepreneurs	Nationalité	Méthode	Montant USD HT	Services de consultants, Fournitures et travaux
Firme de consultants				
AUDIREX	Cameroun	SFQC	64 410,00	Audit opérations de paiement Dette Publique Intérieure
Banque Commerciale du Congo (BCDC)	RD Congo	SFQC	47 266,00	Paielements ex agents non actifs Banques
BATIR	RD Congo	QC	10 779,67	Architecte Tribunal de Commerce de Lubumbashi
CGIC Afrique	Burkina Faso	SFQC	80 500,00	Audit organisationnel de la SONAS
Deloitte&Touche	RD Congo	SFQC	180 950,00	Audit des liquidateurs des banques NBK, BCA et BCCE
DFC SA	Espagne	SFQC	275 300,00	Audit organisationnel de la Banque Centrale
Duncan&Allen	USA	SFQC	22 331,00	Sommaire Exécutif - Evaluation juridique des partenariats GCM
Ernst&Young	Guinée	SFQC	32 781,48	Atelier - Evaluation financière des partenariats GCM
IBES GF/Consult	Belgique	SFQC	137 120,00	Audit environnemental de la SOMIKA
PACT INSTITUTE	USA	SFQC	185 216,00	GCM - Programme d'encadrement des ex-agents
PricewaterhouseCoopers	RD Congo	QC	73 420,00	Audit du personnel de la RVA
PricewaterhouseCoopers	RD Congo	SFQC	33 300,00	Programme Economique du Gouvernement : 6ème revue
SOFRECO	France	SFQC	230 597,73	Stabilisation des activités industrielles
TERA	France	SFQC	75 530,00	Supervision des études de ARPTC
TOMATE	France	QC	32 670,00	SIGMA PROFI pour le BCECO
Consultant Individuels				
Boilil Ahmed	Mauritanie	SED	63 175,00	Suivi Guichet Unique Matadi
Felske Brian Edward	Canada	CI	40 000,00	Revue plan de redressement GCM
Ilunga Banza	RD Congo	CI	15 698,00	Conception du site web du BCECO
Kimboko Diane	RD Congo	CI	10 200,00	Chargée de Passation des marchés
Lakhsara Mint Dié	Mauritanie	CI	63 640,00	Journal Officiel : suivi du GLIN
Mukendi Gilbert	RD Congo	CI	10 200,00	Chargé de Projet COPIREP
Fournisseurs				
CFAO Motors	RD Congo	CFN	20 800,00	Cellule d'Appui Technique au Ministère de l'Energie Véhicule
COMECO	RD Congo	CFN	10 000,00	Intrants pour les champs de Sambwa
Data Computer Services	RD Congo	CFN	15 783,00	Matériel informatique CENACOM
Ets Christian YUMBA	RD Congo	CFN	33 291,00	Matériel info Tribunaux de Lubumbashi
GRAPHIC SYSTEMS	RD Congo	CFN	12 000,00	Impression rapport annuel
Maison AGRI-NDA	RD Congo	CFN	23 287,50	Semences pour les champs de Sambwa
Micro Informatique Service (MIS)	RD Congo	CFN	17 768,00	Matériel informatique
Micro Informatique Service (MIS)	RD Congo	CFN	25 849,00	Matériel Informatique IGSJ
SAW	RD Congo	CFN	14 070,00	Mobilier
SPECTRUM	RD Congo	CFN	21 736,00	Matériel informatique
TRACTAFRIC Congo	RD Congo	AON	124 072,65	Véhicules Mines
Entrepreneurs				
BAZANO Kolwezi	RD Congo	AON	23 616,00	Katebi Travaux d'ouverture des champs
Chansa	RD Congo	CFN	13 625,00	Katebi Travaux d'ouverture des champs
CORTEC	RD Congo	CFN	18 316,95	Aménagement du CENACOM
ElectroCool	RD Congo	AON	51 825,00	Travaux de climatisation - Inspectorat Général Services Judiciaires
Ets Chansa Kolwezi	RD Congo	AON	12 304,25	Katebi Travaux d'ouverture des champs
Gold&Silver	RD Congo	CFN	43 672,74	Travaux d'aménagement du Centre Arbitrage du Congo
Kibwe Sakina Lubumbashi	RD Congo	AON	90 958,50	OTA Sambwa
MGEI	RD Congo	AON	117 082,41	Travaux d'aménagement - Inspectorat Général Services Judiciaires
New COCONUT	RD Congo	CFN	15 525,00	OTA Lubumbashi Semis Epaddinge
SADER Likasi	RD Congo	AON	92 250,00	OTA Tanga Mazembe
Société Agricole Commerciales et de Services	RD Congo	CFN	22 500,00	OTA Kolwezi Labour/hersage
Société Agricole Commerciales et de Services	RD Congo	CFN	30 000,00	OTA Kolwezi Ripage
TOTAL			2 535 417,88	

CHAPITRE 3

LES ETATS FINANCIERS AUDITES

1. Lettre de certification	77
2. Bilan 2006	79
3. Tableau Emplois et Ressources	84

LETTRE DE CERTIFICATION

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RCD)

Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (COPIREP)

Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP)

Audit Externe Financier et Comptable Exercice 2006

Revue des Comptes et Etats Financiers

RAPPORT de SYNTHESE

Monsieur Le Ministre des finances,

Kinshasa/Gombe (République Démocratique du CONGO)

Monsieur Le Ministre,

1-En exécution de la mission d'audit externe que vous nous avez confiée, nous avons procédé à la revue des comptes et états financiers du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP), au 31 décembre 2006 (états financiers proprement dits et notes sur les états financiers) et des comptes de contrepartie nationale.

2-Notre mission consiste à exprimer une opinion sur la situation financière du Projet et Développement du Secteur Privé (PCDSP) au 31/12/2006 de même que sur les fonds reçus par le projet et les dépenses du projet à cette date.

3-Un audit comprend généralement l'analyse des systèmes de gestion financière et comptable et l'examen par sondage de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers. La revue des comptes comprend également l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4-Nos diligences ont été effectuées en accord avec les normes d'audit généralement admises au plan international, qui prévoient que notre audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives et ont comporté en conséquence tous les sondages et tous les autres procédés de vérification que nous avons jugés nécessaires.

5-Notre mission a été organisée de façon à couvrir de manière satisfaisante tous les aspects significatifs du projet.

6-La revue des comptes et états financiers comportait :

- Le contrôle de la justification complète de l'utilisation des ressources fournies au projet aussi bien par la banque que par l'emprunteur.
- La vérification du respect des principes comptables adoptés et de leur permanence dans le temps en ce qui concerne le traitement comptable des opérations réalisées.

- La vérification de l'existence, de la prise en compte et de la correcte imputation de la totalité des actifs du projet et de la justification de la valeur pour laquelle ils figurent au bilan.
- La vérification que toutes les dettes du projet figurant au bilan y ont été incluses à juste titre, qu'elles représentent bien l'intégralité de ses dettes et qu'elles sont inscrites sous les rubriques adéquates du passif au bilan.
- Une revue de la présentation des états financiers pour nous assurer qu'ils sont conformes aux exigences légales et à celles des bailleurs de fonds.

7- La revue de l'exécution du projet comportait :

- Le contrôle de la libération des ressources du projet (Ressources IDA et Contribution Nationale), et de la conformité de l'utilisation de ces ressources aux dispositions de l'accord de financement,
- La vérification du degré de fiabilité des relevés de dépenses comme base de décaissement de fonds du crédit,
- Le contrôle des mouvements de fonds sur le compte spécial ouvert à la CITY BANK, pour la gestion des ressources de l'IDA,
- L'examen du respect par le COPIREP, des procédures de passation des marchés, consignées dans l'accord de financement,

8-Il convient de noter, qu'au cours l'année 2006:

- La gestion administrative et financière a été intégralement assurée par le COPIREP, pour la première fois depuis le démarrage des activités du projet.
- La cellule administrative et financière a procédé, à la faveur de la prise en charge de la gestion administrative et financière, au retraitement des soldes comptes de gestion COPIREP au 31/12/2005, pour mettre en évidence la nature réelle des différentes dépenses effectuées par le BCeCo pour le compte du COPIREP.
- Le COPIREP, a procédé à la clôture des activités de l'URK-Gécamines et la création en lieu et place d'un bureau de coordination.
- Les ressources du crédit IDA, ont fait l'objet d'une réallocation en début d'exercice

9-A notre avis, les états financiers tels qu'ils sont annexés au présent rapport sont complets (tableau des emplois ressources, état de consommation des ressources) et donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP) au CONGO au titre de la période du 01 janvier au 31 décembre 2006.

Abidjan,

République de Côte d'Ivoire

Le 26 Juin 2007.

Le Directeur Général


ECM AFRIQUE
08 B.P. 1899 ABIDJAN 08
Maxime Comandant
Expert Comptable Diplômé.

Bilan au 31 décembre 2006

Page 1 / 4

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

PROJET COMPETITIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (PCDSP 3815)

BILAN - ACTIF (1/2)

Bilan arrêté au 31/12/2006

Libellés	Exercice en cours			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement	Net	Net
I.IMMOBILISATIONS				
10.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
110 Frais & Charges immobilisés				
201000 Matière & fourniturecapitalisées	183 865,01		183 865,01	106 670,47
202000 Transports capitalisés	10 709,00		10 709,00	
203000 Autres services capitalisés	2 338 636,75		2 338 636,75	1 531 636,40
204000 Charges et pertes capitalisées	125 640,48		125 640,48	92 646,42
205000 Charges du personnel capitalisées	2 668 113,25		2 668 113,25	1 540 926,08
206000 Etudes et consultance copirep	5 011 343,35		5 011 343,35	3 546 777,23
207000 Formations et séminaires cap.	387 278,04		387 278,04	213 023,00
209000 Autres frais et charges cap.				
12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	697 183,87		697 183,87	634 825,01
220000 Matériels de bureau	5 898,76		5 898,76	
224100 Mobiliers de bureau	92 524,69		92 524,69	91 943,44
225100 Matériels roulants	207 564,25		207 564,25	162 899,25
226100 Matériels informatiques	253 278,83		253 278,83	242 064,98
227100 Matériels de télécommunication	5 679,00		5 679,00	5 679,00
228100 Matériels de reprographie	60 887,25		60 887,25	60 887,25
229100 Autres immobilisations	22 881,50		22 881,50	22 881,50
222100 Aménagemnet des bureaux	48 469,59		48 469,59	48 469,59
*** TOTAL I.IMMOBILISATIONS ***	11 422 769,75		11 422 769,75	7 666 504,61
III.AFFECTATION DES FONDS				
301.Projets & services financés	62 355 928,57		62 355 928,57	44 723 998,47
300000.Projets&Sces financés PPF	1 081 137,37		1 081 137,37	1 081 137,37
301210.Dons au titre de partie D du proj	1 991 122,26		1 991 122,26	1 991 122,26
301920.OCPT & Banques	40 815,30		40 815,30	36 416,59
301921.OCPT-Partants Volontaires	11 500 509,19		11 500 509,19	11 500 509,19
301950.Ministère de l'Energie	122 801,69		122 801,69	11 177,10
301940.Mécanisme d'assurance	2 736 006,83		2 736 006,83	1 912 500,00
301930.RVA	1 229,09		1 229,09	706,44
301922.BCA,BCCE&NBK-Partants Volontaires	13 409 685,25		13 409 685,25	2 674 723,75
301960.BCECO-Fonctionnement	15 320,00		15 320,00	
301.Projets & services financés				
301100.URK-GCM/Partants volontaires	15 603 893,08		15 603 893,08	15 603 893,08
301200.URK-Fonctionnement	1 187 261,54		1 187 261,54	1 181 149,72
301300.COPIREP				
301400.ANAPI	1 055 922,25		1 055 922,25	688 551,55

PROJET COMPETITIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (PCDSP 3815)

BILAN - ACTIF (1/2)

Bilan arrêté au 31/12/2006

Libellés	Exercice en cours			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement	Net	Net
301500.MMHYDROCARBURE	107 601,58		107 601,58	64 174,18
301600.OFIDA	260,10		260,10	160,97
301700. BCC	9 952,17		9 952,17	8 940,97
301800.CENTRE D'ARBITRAGE	22 110,52		22 110,52	22 110,52
301900.Ministère de la Justice	56 546,67		56 546,67	52 382,73
301910.DDR	150,00		150,00	150,00
302.FOURNITURES				
302200.Fournitures Copirep				
302910.Fournitures Min.Justice	170 333,13		170 333,13	39 855,11
302100.Fournitures URK	20 470,91		20 470,91	20 470,91
302300.Fournitures ANAPI	48 929,45		48 929,45	48 929,45
302400.Fournitures MMHydrocarb				
302500.Fournitures OFIDA				
302600.Fournitures BCC				
302800.Fournitures Centre d'Arbitrage	40 429,20		40 429,20	
303.SERVICES CONSULTANTS & AUDITS				
303913.Consultants C.S.PorteFeuille	200 864,19		200 864,19	200 864,19
303700.Consultants Min.Justice	1 884 975,21		1 884 975,21	1 291 995,67
303500&303600.Cons.OFIDA & BCC	732 383,23		732 383,23	470 829,41
303100.Consultants URK-GCM	3 466 772,15		3 466 772,15	675 219,92
303200.Consultants Copirep	56 934,78		56 934,78	
303912.Consultants Min.Energie	1 594 322,59		1 594 322,59	1 519 214,64
303400.Consultants MMHydrocarb	619 693,66		619 693,66	453 666,89
303300.Consultants ANAPI	336 552,21		336 552,21	265 963,98
303900.Consultants RVA	317 185,00		317 185,00	237 973,00
303800.Consultants OCPT & BANQUES	2 463 130,58		2 463 130,58	1 484 143,97
304.Formations & seminaires				
304500.Formations Entités Para-Etatiques	4 500,00		4 500,00	4 000,00
304920.Centre d'Arbitrage	41 418,00		41 418,00	41 418,00
304100.URK-GCM	48 800,00		48 800,00	48 800,00
304910.Ofida	27 612,05		27 612,05	27 612,05
304300.MMHYDROCARBURES	376 522,21		376 522,21	335 507,88
304400.COPIREP				
304930.Ministère de la Justice	522 979,31		522 979,31	482 206,70
304600.Eses et employés du KATANGA				
304700.ANAPI	34 547,84		34 547,84	34 547,84
304800.BCC	179 518,44		179 518,44	163 349,44

PROJET COMPETITIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (PCDSP 3815)

BILAN - ACTIF (1/2)

Bilan arrêté au 31/12/2006

Libellés	Exercice en cours			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement	Net	Net
304900.COPT ET BANQUES	69 962,52		69 962,52	47 623,00
Travaux				
306100.Travaux M.JUSTICE	154 767,02		154 767,02	
306200.Travaux MMH				
BCECO, dépenses en capital	1 073 989,87		1 073 989,87	1 039 434,07
312500 Logiciel + formation	120 561,39		120 561,39	86 005,59
312800 Consultants	198 954,87		198 954,87	198 954,87
312900 Formations, sémin. & conférences	9 540,71		9 540,71	9 540,71
321200 Dépenses en fournitures	28 714,86		28 714,86	28 714,86
322100 Dépenses en transport & dépl.	1 754,23		1 754,23	1 754,23
323100 Dépenses en services	336 899,97		336 899,97	336 899,97
324000 Dépenses diverses	2 853,37		2 853,37	2 853,37
325000 Dépenses en personnel	374 710,47		374 710,47	374 710,47
*** TOTAL III.AFFECTATION DES FONDS ***	63 429 918,44		63 429 918,44	45 763 432,54
TIERS ET REGULARISATIONS				
42.Personnel	171,50		171,50	100,00
421000.Rémunération dûe personnel				
422100.Avances au personnel local	171,50		171,50	100,00
422200.Avances au personnel étranger				
46.Débiteurs divers	6 875,32		6 875,32	1 048,32
461000.Débiteurs divers	4 238,32		4 238,32	548,32
401000.Fournisseurs des travaux				
402100.Fournisseurs des biens & équipem.				
403100.Fournisseurs des services	0,00		0,00	
404100.Fournisseurs fournit.de bureau				
409000.Avances aux fournisseurs				
460100. Ales	337,00		337,00	
460200.Consultants				
461100.Copirep/Prov.missions à justifier	2 300,00		2 300,00	500,00
43.Etat RDC (Taxe)				
47.Régularisations	58 672,92		58 672,92	44 264,94
471000.Régularisations actives	58 672,92		58 672,92	
471400.Copirep,provisions à justifier				
471300.Bceco/Frais de gestion				
471500.Commiss Spéciale Parlem/Prov.à ju				3 690,00
471600.Forum Econ.Nationale/Prov.à just.				
472300 Régularisation COPIREP URK				40 574,94

PROJET COMPETITIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (PCDSP 3815)

BILAN - ACTIF (1/2)

Bilan arrêté au 31/12/2006

Libellés	Exercice en cours			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement	Net	Net
OPERATIONS COPIREP - URK				
490001 Copirep Opeérations avec URK				
*** TOTAL TIERS ET REGULARISATIONS ***	65 719,74		65 719,74	45 413,26
DISPONIBLES				
50 DISPONIBLES	48 631 697,41		48 631 697,41	69 398 174,88
501100. Rendu disponible non engagé	38 981 793,16		38 981 793,16	68 967 447,32
501300. Rendu dispo non enga.Etat RDC				
561000. Disponible C.S IDA	9 543 862,81		9 543 862,81	330 684,74
561100. Disponible Etat Congolais	103 187,96		103 187,96	98 822,53
561200. Disponible C.S Q343				
571000. Caisse CDSP	1 083,48		1 083,48	0,29
571200. Caisse DAO Copirep	1 770,00		1 770,00	1 220,00
591000. Transit Caisse				
591100. Transit banque				
*** TOTAL DISPONIBLES ***	48 631 697,41		48 631 697,41	69 398 174,88
13. Résultat				
130000. Résultat	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL ACTIF	123 550 105,34	0,00	123 550 105,34	122 873 525,29

PROJET COMPETITIVE ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (PCDSP 3815)

BILAN - PASSIF (2/2)

Bilan arrêté au 31/12/2006

Libellés	Exercice en cours	Exercice Précédent
10. FINANCEMENTS		
Bailleurs de fonds	123 381 358,50	122 047 237,76
101000.Crédit IDA 3815 CDSP	120 090 832,33	120 090 832,33
101100.Etat Congolais	100 000,00	100 000,00
101200.Etat Congolais (taxe)	3 190 526,17	1 856 405,43
501000.Crédit rendu disponible CS IDA		
501010.Paiements directs CS IDA		
501020.Crédit rendu disponible Etat		
*** TOTAL 10. FINANCEMENTS ***	123 381 358,50	122 047 237,76
4. TIERS ET REGULARISATIONS		
40. Fournisseurs	0,00	36 398,39
401000.Fournisseurs des travaux		
402100.Fournisseurs des biens et équipem		17 009,10
403100.Fournisseurs des services	0,00	19 389,29
404100.Fournisseurs fourniture de bureau		
42. Personnel		
421100. Rémunération		
43. Etat RDC (Taxe)	0,00	
431100. Etat RDC (Taxe)	0,00	
46. Tiers créditeurs	0,00	716 114,20
460100. Ales		604 834,25
460200. Consultants	0,00	110 059,95
462000. Créditeurs divers		
462100. Intérêts sur C.S IDA 3815		
462200. Créditeurs divers		
462300. Créditeurs div.Etat RDC		
462400. Vente DAO Copirep		1 220,00
47. Régularisations passives	89 773,51	73 774,94
471700. régularisations URKCOPIREP		40 574,94
471800. Charges à payer	33 200,00	33 200,00
472000.Intérêts créd., DAO et autres	56 573,51	
OPERATIONS COPIREP - URK	78 973,33	
490001 Copirep opérations avec URK	78 973,33	
*** TOTAL 4. TIERS ET REGULARISATIONS ***	168 746,84	826 287,53
TOTAL GENERAL PASSIF	123 550 105,34	122 873 525,29

TABLEAU EMPLOIS - RESSOURCES

EMPLOIS

Modèle Emplois/Ressources : 4
Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Code	Libellé	N (1)
2	IMMOBILISATIONS	11 422 769,75
20	Frais et Charges Immobilisés	10 725 585,88
2000	Frais de fonctionnement	5 326 964,49
2007	Etudes, consultation et formation	5 398 621,39
22	IMMOBILISATIONS	697 183,87
2221	Travaux d'aménagement bureaux copirep	48 469,59
223	Matériels de bureau	5 898,76
2230	Matériels de bureau	5 898,76
224	Mobiliers de bureau	92 524,69
2240	Mobiliers de bureau	92 524,69
225	Matériels roulants	207 564,25
2250	Matériels roulants	207 564,25
2260	Matériels Informatiques	253 278,83
2270	Autres matériels	89 447,75
3	AFFECTATION DES FONDS	63 429 918,44
30	Projets&Services financés	62 355 928,57
301	Projets&Services financés	46 206 318,06
3011	Indemnités Partants Volont GCM(2A)	15 603 893,08
3012	Charges d'exploit Copirep(8B)	0,00
3013	Charges d'exploit Autres(8C)	2 604 650,91
3014	Remboursement Avance Q343(9A)	1 081 137,37
3015	Partie D du projet (1A)	1 991 122,26
3016	Indemnités Partants Volont OCPT(2E)	11 500 509,19
3017	Indemnités P.V. BCA,BCCE&NBK (2B,C,D)	13 409 685,25
3018	Charges d'exploit Bceco (8A)	15 320,00
302	Fournitures	280 162,69
3021	Fournitures Autres (4B)	280 162,69
303	Services Consultants&Audits	11 672 813,60
3030	Sces consultants partie A projet(5A)	619 693,66
3031	Sces consultants divers (5B)	11 053 119,94
304	Formations&Séminaires	1 305 860,37
3040	Format&Séminaires partie A projet(6A)	376 522,21
3041	Format&Séminaires Autres(6B)	929 338,16
305	Mécanisme d'Assurance	2 736 006,83
3050	Mécanisme d'Assurance	2 736 006,83
306	Travaux	154 767,02
3060	Travaux	154 767,02
31	Bceco Dépenses en Capital&Fonctionnement	1 073 989,87
3111	Charges d'exploitation Bceco(8A)	1 073 989,87
4	TIERS&REGULARISATIONS	65 382,74
401	Divers débiteurs	65 382,74
4011	Divers débiteurs/personnel	171,50
4012	Débiteurs divers/régularis actives	58 672,92
4014	Bceco / Frais de gestion	0,00
4015	Comm Spéciale Parlem/Prov.à justifier	
4016	Copirep/Prov.mission à justifier	500,00
4017	Préfinancement ACA	1 800,00
4018	Débiteurs divers/Masamba	4 238,32
56	Banques	9 647 050,77
561	Banques Comptes Spéciaux	9 647 050,77
5610	CDSP Citibank 300310-184	9 543 862,81
5611	CDSP Citibank 300310-192 RDC	103 187,96
5613	Transit banque	
57	Caisse	2 853,48
5710	Caisse CDSP 3815	1 083,48
5711	Caisse DAO Copirep	1 770,00
zyyy	***** EXCEDENT RESSOURCES/EMPLOIS *****	0,00
	TOTAL GENERAL EMPLOIS	84 567 975,18

RESSOURCES

Modèle Emplois/Ressources : 4
Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Code	Libellé	N (1)
50	Crédit rendu disponible	84 399 565,34
501	Rendus disponibles	84 399 565,34
5010	Fonds libérés BM(Appro CS+Pmts directs)	81 109 039,17
5011	Fonds libérés Etat RDC	100 000,00
5013	Etat Congolais (taxe)	3 190 526,17
60	Divers créditeurs	168 409,84
6001	Régularisation Copirep-Urk	78 973,33
6002	Consultants	0,00
6004	Régularisations passives	56 573,51
6005	Etat RDC (Taxe)	0,00
6006	Vente DAO COPIREP	
6008	Aies	-337,00
6009	Régularisation Charges à payer	33 200,00
61	Fournisseurs créditeurs	0,00
6100	Fournisseurs créditeurs	0,00
	TOTAL GENERAL RESSOURCES	84 567 975,18

CHAPITRE 4

LES PERSPECTIVES EN 2007

4.1. La réforme du secteur des transports	89
4.2. La réforme des entreprises publiques du secteur des transports	89

LES PERSPECTIVES EN 2007

Au cours de cette année 2006, le Copirep s'est notamment consacré à la mise en oeuvre de la réforme du secteur des Mines ainsi que de la principale entreprise minière de ce secteur, la Gécamines.

En 2007, le Copirep s'est fixé comme principal objectif la restructuration du secteur des transports et des entreprises publiques de ce secteur, en s'appuyant sur les actions déjà

engagées en 2006, tant au niveau du secteur qu'au niveau des entreprises publiques concernées.

La matérialisation de la réforme des entreprises publiques reste cependant tributaire de la réforme du cadre légal et institutionnel des entreprises publiques congolaises par l'adoption des projets de loi y relatifs déjà élaborés.

4.1. La réforme du secteur des transports

Les actions suivantes sont prévues :

- Suivi des Projets de loi sur le cadre des transports et le transport urbain ;
- Etudes sur la sécurité routière ;
- Etudes sur l'actualisation du code de l'aviation civile.
- Relance et suivi de la mise en place de l'Agence National des Services de Surveillance de la Sécurité de l'Aviation Civile.

4.2. La réforme des entreprises publiques du secteur des transports

Dans un premier temps, cinq entreprises publiques du secteur seront concernées. Il s'agit des entreprises suivantes :

- Régie des Voies Aériennes (RVA)
- Société Nationale des Chemins de fer (SNCC)
- Office National des Transports (ONATRA)
- Régie des Voies Maritimes (RVM)
- Régie des Voies Fluviales (RVF)

Comité de pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques



Des Solutions existent...